

# Schéma Départemental de la Culture 2018-2021

## Table des matières

1	État des lieux .....	3
1.1	L'action départementale sur le territoire.....	3
1.1.1	La politique culturelle du Département .....	3
1.1.2	Présentation synthétique de l'action culturelle et patrimoniale du Département .....	4
1.1.3	Le contexte externe : opportunités et menaces pour la politique culturelle départementale.....	7
1.1.4	L'action départementale en 2018 : Points forts et points faibles.....	8
1.1.5	Les partenariats et convergences internes et externes .....	12
1.1.6	Présentation des 4 structures culturelles départementales.....	16
1.1.6.1	Action culturelle et patrimoniale des Archives Départementales (AD) .....	16
1.1.6.2	Action culturelle du Musée Muséum départemental (MMD) .....	19
1.1.6.3	Action culturelle de la Bibliothèque Départementale (BD).....	24
1.1.6.4	Action culturelle du Centre Départemental de Ressources des Arts (CEDRA).....	28
2	Les documents de formalisation existants .....	31
2.1	Les conventions culturelles transversales du Département .....	31
2.1.1	La convention de développement culturel 2017-2019 entre la Drac et le Département 31	
2.1.1.1	Présentation .....	31
2.1.1.2	Rappel du plan d'action.....	31
2.1.1.3	Les autres conventions du territoire avec l'Etat.....	32
2.1.2	La convention sur l'Éducation Artistique et Culturelle.....	33
2.1.3	La convention pluriannuelle de coopération culturelle entre les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes 2016-2019 .....	33
2.2	Les documents de planification et leurs axes stratégiques.....	34
2.2.1	Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2018-2021 (SDEA).....	34
2.2.1.1	Présentation .....	34
2.2.1.2	Rappel du plan d'action du SDEA .....	34
2.2.2	Le Plan de Développement de la Lecture Publique 2018-2021 (PDLP).....	35
2.2.2.1	Présentation .....	35
2.2.2.2	Rappel du plan d'action du PDLP.....	36
2.2.3	Projet scientifique et culturel Musée Muséum Départemental (MMD).....	36

2.2.4	Le Schéma Unique des Solidarités (SDUS).....	37
3	La politique culturelle du Département .....	39
3.1	Les considérants et les ambitions pour 2021 .....	39
3.2	Affiner et affirmer la singularité culturelle du territoire par la convergence des identités culturelles .....	40
3.2.1	La singularité culturelle Haut Alpine .....	40
3.2.2	Affirmer les identités culturelles .....	42
3.3	Rendre lisible l'action du Département .....	42
3.4	Encourager et accompagner la montée en compétence culturelle ainsi que la qualité.....	44
3.5	Renforcer l'équité et l'accessibilité aux lieux, aux pratiques et aux données culturelles .....	45
3.6	Dynamiser la vie culturelle sur le territoire par le patrimoine et les arts vivants.....	46
4	Le plan d'action .....	47
4.1	Encourager et accompagner la montée en compétence culturelle ainsi que la qualité.....	50
4.1.1	1-A Expertise partagée entre les 4 directions culturelles .....	50
4.1.2	1-B Expertise à l'externe.....	50
4.2	Renforcer l'équité et l'accessibilité aux lieux, aux pratiques et aux données culturelles .....	50
4.2.1	2-A Publics « empêchés ».....	50
4.2.2	2-B Culture pour tous partout .....	50
4.3	Dynamiser la vie culturelle sur le territoire par le patrimoine et les arts vivants.....	51
4.3.1	3-A Transversalités de champs culturels .....	51
4.3.2	3-B Politique du patrimoine affichée .....	51
4.3.3	3-C Qualité et lisibilité de l'offre culturelle .....	51
5	Dispositif d'évaluation du schéma .....	52
6	Annexes .....	52

# 1 État des lieux

## 1.1 L'action départementale sur le territoire

### 1.1.1 La politique culturelle du Département

La politique culturelle menée par le Département s'appuie sur les trois valeurs républicaines : Liberté, Égalité et Fraternité. Elle s'inscrit pleinement dans l'intérêt général.

#### **Liberté ...**

De création, ce qui se traduit par une diversité des propositions et des formes artistiques et par la possibilité d'expérimenter, de coopérer et de produire ;

Liberté d'accéder à une variété d'offre culturelle, au savoir, aux sources et origines pour mieux se projeter dans l'avenir et vers l'autre et l'ailleurs ;

Liberté d'expression, lutte contre la pensée unique, libération des croyances liées aux lieux et modes de vie de l'enfance.

Liberté de faire valoir ses droits.

#### **Égalité ...**

D'accessibilité sociale, tarifaire et géographique, égalité face au handicap... il est indispensable de questionner sur la recherche de l'équité dans la diversité au regard du principe d'égalité et sur un traitement uniforme qui n'est pas toujours transposable sur l'ensemble du territoire.

#### **Fraternité ...**

Par le développement d'une solidarité entre territoires, du lien social, d'actions en direction des publics éloignés, empêchés, isolés. Partage, échange et altérité sont indéniablement facteurs de richesse, de bienveillance, ce qui permet de dépasser la sujétion ou la condescendance de certaines postures et d'aller ainsi au-delà même d'une solidarité organisée, de passer du vivre ensemble à faire ensemble.

La lutte contre l'illettrisme, l'aide à la formation initiale et l'autoformation, l'éducation aux médias et à l'image, permettent de construire la citoyenneté.

Les expositions, médiations, concerts, représentations théâtrales, rencontres philosophiques, conférences sur la citoyenneté constituent un outil de démocratie.

La culture est donc un outil de cohésion sociale et d'éducation, pouvant se mettre au service de la mise en œuvre des solidarités, compétence majeure du département.

Elle doit prendre en compte la notion de développement durable.

### ...Convergences et lisibilité

Les politiques sectorielles culturelles du Département font l'objet de leurs propres schémas, décrits ci-dessous.

Le présent schéma départemental de la culture vise à élaborer une politique convergente entre les 4 outils culturels départementaux : les Archives départementales, le Musée Muséum départemental, la Bibliothèque Départementale, et le Centre Départemental de Ressources des Arts.

Il s'agit de rendre lisible l'action du département dans le domaine culturel et patrimonial.

Il favorise les transversalités et synergies entre les 4 outils, et par là même entre les champs culturels. Il décloisonne et organise les convergences. Il permet l'articulation de la politique culturelle départementale dans les compétences obligatoires départementales : compétence culturelle obligatoire (lecture publique, archives, organisation et soutien à l'enseignement artistique et culturel), et aussi compétence en matière de solidarités et d'éducation (gestion des collèges).

Ce schéma affirme la richesse culturelle Haut Alpine, et positionne le Département comme acteur clé de la recherche, conservation et valorisation des patrimoines matériels et immatériels.

Il renforce également le positionnement du Département comme animateur expert du territoire, organisateur de la participation des acteurs culturels, s'appuyant progressivement sur les EPCI.

Le Département a par ailleurs vocation à intervenir en complémentarité des acteurs existants, dans des domaines où ils n'agissent pas, en raison de la nécessité d'expertise ou de l'échelon territorial pertinent : le présent schéma culturel précise les domaines où le Département sera le plus proactif.

Il s'agit d'aménager culturellement le territoire.

#### 1.1.2 Présentation synthétique de l'action culturelle et patrimoniale du Département

La bonne conservation du patrimoine archivistique haut-alpin constitue un axe de travail prioritaire des Archives Départementales. La saturation effective des locaux nécessite adaptation des méthodes et moyens. De plus, pour répondre à l'évolution de la demande du public d'accès à distance de ses fonds, les Archives investissent des outils de diffusion numérique dans une démarche et un esprit précurseurs.

Les collections du Musée Muséum départemental sont encyclopédiques. Pour partie haut-alpines par leurs donateurs, elles sont accessibles aux chercheurs et tour à tour présentées aux publics. Parcours et médiations renouvelés facilitent appropriations et pratiques éducatives. Si l'institution s'ouvre au numérique avec inventaires, ateliers et démarches participatives, les moyens de conservation, avec des réserves normées, doivent être améliorés et les accueils touristiques encore développés.

Le réseau de bibliothèques des Hautes Alpes, animé par la Bibliothèque Départementale, est en cours de structuration et modernisation. Le Plan de Développement de la Lecture Publique (PDLP) fixe les objectifs de l'action départementale : renforcement de la mise en réseau, développement du numérique et des actions en direction des publics éloignés et empêchés.

L'activité culturelle du territoire Haut-Alpin, foisonnante, est accompagnée par le Centre Départemental de Ressources des Arts : mise en réseau des acteurs culturels du département ; expertise ; action et soutien de proximité. Il propose un accompagnement à caractère artistique, pédagogique, administratif, financier, juridique ou technique autour des arts vivants, des arts visuels et du patrimoine.

Entité	Archives Départementales	Musée Muséum départemental	Bibliothèque départementale	Centre Départemental de Ressources des Arts
<b>Mission</b>	Collecte, classement, conservation et diffusion du patrimoine archivistique Haut Alpin	Collections transversales autour de l'humain et son environnement	Développement de la lecture publique	Soutien et accompagnement à l'enseignement, à la pratique et à la diffusion artistiques sur le territoire
<b>Orientation</b>	<p>Diffusion numérique des archives (archives numérisées et instruments de recherche)</p> <p>Politique de conservation préventive</p> <p>Révision de la politique de collecte tenant compte de la saturation du bâtiment</p> <p>Accompagnement des collectivités à la conservation des archives dans le cadre du développement de plus en plus prégnant de l'e-administration</p> <p>Valorisation sur l'ensemble du territoire</p>	<p>Conservation de l'identité et de la création haut alpine</p> <p>Création de parcours de découverte</p> <p>Partenariats, notamment pour l'éducation artistique et culturelle</p>	<p>Fédération et animation du réseau de bibliothèques</p> <p>Appui logistique et montée en compétence</p> <p>Expertise au profit de la mission « solidarités » départementale</p>	<p>Proximité et diversité des réponses aux sollicitations</p> <p>De l'accompagnement financier vers l'apport en expertise</p> <p>Partenariats avec les territoires</p>
<b>Données comparatives</b>	<p>1.5 fois plus de recherches faites à distance qu'en 2013</p> <p>Baisse de près de 40 % du nombre lecteurs inscrits en salle</p>	<p>Entre 3 et 5 études initiées sur les collections par an jusqu'en 2015</p>	<p>Un taux correct de population inscrite (26 %, contre 16 à 17 % en moyenne nationale)</p>	<p>5 % de la population fréquentent les écoles d'enseignement artistique (3.5 % à l'échelle nationale)</p>

	<p>de lecture traditionnelle depuis 2013 mais stabilité du nombre de séances de travail.</p> <p>Une offre d'archives en ligne multipliée par 2,5 en 5 ans pour atteindre 2300000 vues en 2017</p> <p>Locaux de conservation saturés à l'instar de 17 services d'archives départementales (saturation à plus de 95%)</p>	<p>Musée comparable aux musées anglosaxons avec une grande mixité des collections</p> <p>Musée sans boutique et offre matérielle d'accueil contrairement aux autres musées de cette taille</p> <p>Publicité et communication moins importante que dans les autres musées</p>	<p>Moins de bibliothèques partenaires des écoles, de la petite enfance, des retraités qu'au niveau national</p> <p>Faible taux d'informatisation des bibliothèques (34 % ; moyenne nationale 86 %)</p>	<p>Des subventions en baisse depuis 6 ans</p> <p>Maintien d'une aide à l'ensemble du tissu culturel local, spécificité départementale</p>
<b>Innovation et exemplarité</b>	<p>Un éventail précurseur de e-services sur le site internet</p> <p>Une offre de numérisation à la demande innovante et mise en avant dans un récent rapport du ministère de la Culture.</p> <p>Une ouverture des données avant le changement de réglementation sur la réutilisation des informations publiques.</p> <p>Une politique active de mise en ligne des instruments de recherche</p>	<p>Des partenariats internationaux</p> <p>Contribution à l'Open data</p> <p>Un fonctionnement en réseaux avec des transversalités et qualifications de compétences</p> <p>Lieu de diffusion départemental pour l'Art contemporain avec des actions irriguant différents secteurs</p>	<p>Un Plan de Développement de la Lecture Publique montré en exemple</p>	<p>Aides du SDEA adaptées aux spécificités territoriales : aides à la mobilité des enseignants</p>

### 1.1.3 Le contexte externe : opportunités et menaces pour la politique culturelle départementale

Opportunités	Menaces
	Baisse des moyens financiers alloués à l'action publique
	Risque de dégradation et vieillissement de l'état du patrimoine
	Vieillesse des moyens et équipements
	Pertes de subventions
Volonté nationale d'organiser un parcours éducatif artistique et culturel	
Confortement des départements dans l'action en faveur des solidarités	
Une forte activité culturelle diffuse et itinérante sur le territoire	
Décloisonnement des lieux publics	Saturation des espaces
Retombées économiques directes et indirectes de la culture	
Développement du mécénat, du financement participatif, des contributions en réseau (bénévolat qualifié)	
Encouragement national à l'utilisation des outils numériques et à l'ouverture des données	Perte d'identification de la ressource permettant l'accès à la donnée
Un territoire et une clientèle touristiques à diversifier	
Attractivité territoriale générée par la culture	

#### Les retombées économiques de la culture

L'étude réalisée en 2009 par l'Agence Régionale du Patrimoine a évalué les retombées économiques du patrimoine dans les Hautes-Alpes ; elle serait à compléter par les retombées économiques des autres vecteurs culturels, notamment les arts vivants.

1802 emplois directs, indirects et induits liés au patrimoine ont été recensés dans le département, soit 3.25 % de la population (1.6 % à l'échelle nationale), ce qui confirme le rôle social fort de ce secteur. Il s'agissait pour 62 % d'emplois dans le secteur du tourisme patrimonial (8 % des emplois touristiques du département), 26 % pour la restauration du patrimoine, 12 % pour la formation, la recherche, l'artisanat d'art. A ces emplois s'ajoutent ceux générés par les associations culturelles des Hautes-Alpes.

Les recettes des sites, monuments historiques et écomusées en 2007 étaient évaluées à 2 460 500 €.

### 1.1.4 L'action départementale en 2018 : Points forts et points faibles

<b>Politique Générale</b>	<b>Les points faibles</b>	<b>Les points forts</b>
La mission		<p>Les directions culturelles du Département agissent sur l'ensemble du territoire</p> <p>Le Département a trois compétences culturelles obligatoires : Archives, Bibliothèque Départementale et Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique.</p> <p>La culture est une compétence partagée</p>
Le projet	Le projet culturel global commun aux 4 structures culturelles (au-delà des projets de service) reste à construire autour de la singularité du territoire haut-alpin	Les directions culturelles travaillent sur leurs orientations sectorielles
L'offre		Une offre d'expertise, conseil, éveil, accompagnement forte grâce à l'ingénierie culturelle en place
	Absence d'accessibilité PMR de certains sites	
La lisibilité	L'absence de définition des axes stratégiques partagés et transversaux gêne la lisibilité de la politique menée	<p>Le Plan de Développement de la Lecture Publique détermine des priorités dans l'action de la Bibliothèque Départementale en faveur des bibliothèques du territoire</p> <p>Les axes de travail des AD sont priorisés (numérisation des fonds ; diffusion numérique ; archivage électronique ; conservation des fonds)</p> <p>Pour le Musée Muséum, les axes de réflexion priorisés portent sur les compétences internes, les réserves et l'accessibilité des publics</p>
La visibilité	Visibilité insuffisante de l'action menée en interne et en externe	



	Les moyens de communication ne sont pas suffisamment mobilisés	Des moyens de communication sont disponibles
	Peu de notoriété interne et externe	Une bonne notoriété de certaines actions des structures départementales au niveau régional voire national
		Les Archives Départementales sont en lien avec tous les services producteurs d'archives publiques (mission de conseil relevant du Département et de contrôle relevant de l'Etat) : près de 1000 institutions sont touchées (communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, services du Département, État, Parc National des Ecrins, collèges, lycées, etc.)
Moyens	Moyens humains et financiers fragiles	

Les constats par entité	Les points faibles	Les points forts
Archives Départementales	Absence d'action de valorisation de proximité et de définition de cette politique de valorisation	Un des sites web les plus innovants de France ; priorité à la communication par internet
	Saturation et vieillissement des magasins de conservation ; absence de salle d'exposition et de locaux adaptés pour l'action éducative et culturelle	L'offre en matière de diffusion numérique des Archives Départementales est particulièrement riche et appréciée (+50 % en 2 ans) : les AD sont parmi les services d'archives en avance dans cette offre
CEDRA	Carence de couverture de certains domaines : culture scientifique, architecture	Mise en réseau des acteurs
	L'offre du château de Montmaur a trouvé son public mais le projet global lié à ce bâtiment reste à définir	Formations interdisciplinaires : programme sur tout le territoire, bien fréquenté, peu coûteux, qui suscite des créations communes
	L'offre pour les jeunes a diminué	Beaucoup de pratiquants sur le territoire
	Difficulté à renouveler les bénévoles dans les associations culturelles	350 associations culturelles et 14 écoles d'enseignement artistique rayonnent sur le territoire

<p>Musée Muséum Départemental</p>	<p>Enjeu territorial à définir : départemental, alpin, entre Dauphiné et Provence</p> <p>Ressources humaines et compétences métiers à calibrer (forte polyvalence, moyenne d'âge en hausse)</p> <p>Locaux à normer, équiper, compléter</p> <p>Parc de présentation et de scénographie, outils techniques et informatiques et audio visuels vieillissants et parfois obsolètes</p> <p>Collections anciennes et fragiles conservées dans des locaux sans climat</p>	<p>L'enjeu territorial porté par le rôle tenu par le Musée Muséum est à affirmer et à renforcer auprès des institutions partenaires, des publics et des politiques, avec des moyens ciblés et une communication adéquate. Il s'agit de tirer parti de la pertinence et de l'originalité de la mixité des collections du musée et muséum, qui ouvrent sur des questions actuelles sociétales, patrimoniales et de création</p>
	<p>Difficulté d'atteindre la population touristique en raison du positionnement géographique de Gap et de la politique locale des vallées et des stations</p> <p>Pour les accueils d'étrangers, nécessité d'adapter les discours et les langues pratiquées</p> <p>Couverture des réceptifs et voyagistes à travailler</p> <p>Valorisation, communication, signalétique, stationnement et qualification des accès à améliorer</p>	<p>Bon maillage du territoire par des opérations transversales, mutualisées</p> <p>1 étoile au Michelin</p>
<p>Bibliothèque Départementale</p>	<p>Peu de professionnels sur le territoire</p>	<p>95 bibliothèques sur le département permettent une bonne présence culturelle de proximité sur le territoire</p>
	<p>Des zones grises (absence de services modernes)</p>	<p>Ancrage territorial de l'action de la Bibliothèque Départementale et animation du réseau départemental de bibliothèques</p>
	<p>Absence de compétence intercommunale en lecture, qui</p>	<p>Une modernisation rapide du réseau de bibliothèques : de nombreux projets de médiathèques sur le territoire et introduction du</p>

	implique une grande dispersion des moyens	numérique par la Bibliothèque Départementale
	Nécessité de plus de transversalité avec les solidarités	Les bibliothèques sont par nature des lieux d'accueil et de solidarité ouverts à tous
		Un véritable partenariat en cours avec un des services des solidarités : la PMI
		Un partenariat avec la Bibliothèque Départementale des Alpes de Haute-Provence sur le volet numérique

<b>Fonctionnement</b>	<b>Les points faibles</b>	<b>Les points forts</b>
Transversalité	La transversalité existe mais n'est pas encore inscrite dans une démarche volontariste globale formalisée	Des opérations partenariales entre services culturels du Département existent
	Cloisonnement entre sport/culture/éducation  Travailleurs sociaux encore insuffisamment sensibilisés aux bénéfices d'un travail en lien avec la culture	Des échanges interservices Social/Culture (Bibliothèque Départementale/Protection Maternelle et Infantile, et Musée Muséum /Maison Départementale de l'Autonomie, , CEDRA/Maisons des Solidarités etc...)
		Nombreuses expériences transverses pilotes réussies :  Atelier cuisine dans une Maison des Solidarités  Maintien de la bibliothèque avec la Poste  Hébergement d'artistes dans un internat en partenariat avec le Musée Muséum
Innovation		Des démarches innovantes en cours : petite enfance, développement du numérique...

Relation aux usagers	Points faibles	Points forts
Attentes et retour des usagers	On n'exploite pas suffisamment le retour des usagers	Volonté de répondre aux attentes
		Un retour des usagers opéré via le site des archives
Co-construction	Une co construction avec les usagers en deçà des ambitions	Open data en cours
		Partenariat avec l'association généalogique des Hautes Alpes
	L'action culturelle pourrait plus construire la citoyenneté	Le MMD y répond avec des ateliers, conférences, expositions

### 1.1.5 Les partenariats et convergences internes et externes

Les acteurs culturels départementaux travaillent en synergies avec l'environnement culturel local, régional, national et international. Des partenariats sont conclus avec les organismes régionaux et l'État, mais aussi de nombreuses associations qui permettent de relayer ou compléter l'action départementale. La recherche et la création (médiations et travail scientifique du Musée Muséum et des Archives Départementales, création artistique, etc.) font également l'objet de collaborations, qui orchestrent les savoirs faire.

L'action est menée en lien avec les réseaux professionnels, ce qui permet une convergence des compétences.

Les principaux partenariats sont décrits ci-dessous, et sont complétés par de nombreux autres, informels, qui permettent de garder réactivité et souplesse.

#### Éducation culturelle et artistique

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture

Plusieurs partenariats permettent l'éducation culturelle et artistique :

- Soutien à l'action culturelle des MJC par l'intermédiaire de la politique jeunesse ;
- Soutien de fonctionnement du Théâtre la Passerelle et du Théâtre du Briançonnais, notamment pour permettre des actions à destination des collèves et des lycées ;
- Le CEDRA soutient des partenaires qui interviennent pour les collégiens, en particulier dans le cadre de l'animation des musiques actuelles.

Les collèges ont également des liens avec les structures culturelles locales : archives communales, maison de la géologie...

Le Musée Muséum, le CEDRA, les Archives Départementales et les bibliothèques conduisent et créent des actions et des outils de médiation en direction des enseignants et des scolaires, avec des modules de formations et des thématiques d'approches. Des transversalités entre les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes sont organisées. Des itinérances de malettes et outils pédagogiques sont proposées.

Des actions participatives et qualifiantes impliquent les scolaires dans la vie et le fonctionnement des programmations du Musée Muséum, avec en particulier la création de QR codes dans le cadre de l'action « Il était une fois une œuvre d'art ».

Pour ce faire, un partenariat est en place avec l'inspection d'académie et le Musée Muséum a signé une convention avec le réseau Canopée (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques).

### **Partenariats avec l'enseignement supérieur**

Les Archives Départementales sont signataires d'une convention avec l'école des Chartes et développent de nombreux partenariats scientifiques avec le groupe de travail sur l'histoire de la résistance, le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) d'Embrun, le CIAP de Briançon, les associations de valorisation du patrimoine qui utilisent régulièrement les archives (Association de sauvegarde du patrimoine du pays du Buëch - ASPPB par exemple).

En partenariat avec les Archives, la société d'étude des Hautes Alpes intervient pour l'Université du Temps Libre.

Des stagiaires sont accueillis par la Bibliothèque Départementale et les Archives Départementales. Ces dernières et le musée mettent à disposition de ressources pour des étudiants.

Le Musée muséum départemental a tissé des partenariats avec les Universités d'Aix Marseille et de Grenoble et mène des actions avec les écoles d'arts.

### **Ouverture locale et extra-départementale**

L'action culturelle départementale s'inscrit dans le contexte local, interdépartemental, régional, national.

#### Contexte local

- La Bibliothèque Départementale, par son réseau de bibliothèques (95 conventions bibliothèques, 34 conventions sur l'informatique, 3 Contrats Territoires Lecture), le CEDRA, par les services rendus aux acteurs artistiques et culturels, les Archives Départementales, dans le cadre de la diffusion numérique d'archives, se positionnent en animateurs/experts du territoire Haut Alpin ;
- Les Archives Départementales sont partenaires de l'Association généalogique des Hautes-Alpes (notamment pour l'indexation de registres) et du Centre des monuments nationaux (plateforme de Mont-Dauphin) et de la ville de Briançon (exposition estivale) ; elles ont des relations de travail régulières avec tous les producteurs d'archives publiques ;
- Le CEDRA travaille en partenariat avec les écoles membres du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) et de nombreux autres acteurs culturels du département, notamment, en 2018, la Cinémathèque d'images de montagne, l'Espace culturel de Chaillol, Kaya (Association organisant le Trad'in Festival et enseignant la batterie), « We are Hautes

Alpes » (OutdoorMix Festival : sport et musiques actuelles), la Compagnie de théâtre « Le pas de l'oiseau », les Offenbachiades du Sud ( Festival franco-italien de musique classique), Olivier Messiaen au Pays de la Meije, Opus (Orchestre des Alpes du Sud : convention tripartite avec les Alpes de Haute-Provence), Serre lez'arts (événement d'arts visuels) ;

- Le Musée Muséum est, depuis sa création, un outil référent de coopération et de formation aidant à fédérer et à valoriser des acteurs locaux et des potentialités culturelles territoriales ; il est partenaire des associations d'érudits locaux ;
- Le Musée Muséum dispose d'une autorisation préfectorale de collecte de spécimens, en lien avec des particuliers et les parcs (Parc national des Ecrins, et Parcs naturels régionaux) ; il a tissé des liens avec le CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin) ;
- Le Contrat Territoire Lecture 2018-2020 avec le Département du 04, le Département du 05, la Drac Paca et Rions de Soleil vise à organiser une résidence d'écriture numérique en direction des publics des collèges ;
- Des associations se positionnent en relais des politiques départementales : associations de sauvegarde (associations locales, notamment celle du Pays du Buëch et des baronnies, association de sauvegarde du patrimoine religieux), Amis du Musée.

#### Contexte interdépartemental

- Dans le cadre de la convention de coopération culturelle signée avec le Département des Alpes de Haute Provence décrite au chapitre 2.1.3, le portail d'accès aux ressources numériques de la Bibliothèque Départementale est construit en partenariat avec ce territoire les deux Bibliothèque Départementales pourront ainsi prétendre au label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) ;
- Les Archives Départementales, par la mutualisation bâtiminaire, sont partenaires de l'Isère ; le Musée Muséum s'inscrit également dans des collaborations avec l'Isère (année Lesdiguières...) ;
- Des partenariats scientifiques de recherche et culturels des Archives Départementales sont orientés vers l'Isère, mais aussi la région PACA et l'échelon national (en particulier, universités d'Aix-en Provence et Grenoble) ;
- La conservation de l'ensemble des archives du Parc National des Écrins (bi départemental) est œuvrée par les Archives Départementales des Hautes-Alpes.
- Le Musée Muséum, positionné entre Alpes Dauphiné et Méditerranée, est partenaire des musées de l'Isère et des Alpes de Haute-Provence, ainsi que de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit.

#### Contexte Régional

- L'action départementale s'insère dans la politique régionale : travail d'inventaire d'arts par la Région, subventions sur la restauration du patrimoine religieux...
- Le Musée Muséum est partenaire du FRAC PACA (Fonds Régional d'Art Contemporain), du MUCEM (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), de la Fondation Blachère (Développement de l'Afrique par l'aide à la création contemporaine et à la promotion de ses artistes), du réseau des Musées de France en PACA, des muséums de PACA. Il est également partenaire de la Maison Méditerranéenne des Sciences de L'Homme et des écoles et centres d'art de PACA, travaille en réseau avec le Club 2 E sur FLORA musée (logiciel d'inventaire numérisé), avec le réseau BOTOX's sur l'art contemporain en PACA « Alpes Riviera », et s'appuie sur le SODAVI PACA (Schéma d'Orientation Directeur des Arts Visuels) ;

- Les Archives Départementales sont partenaires des services d'archives de la région PACA (AD13, AD84, AD04, AD83, AD06) dans le cadre de la coordination régionale incitée par le ministère.

#### Contexte national et international

- L'action départementale s'insère dans la politique nationale : le partenariat avec la DRAC s'exprime par une convention de développement culturel et un soutien financier ;
- Les Archives Départementales sont partenaires de la Bibliothèque Nationale de France pour les ouvrages qui concernent les Hautes Alpes ; deux agents du Ministère de la Culture (Service interministériel des archives de France) travaillent en leur sein ; elles développent des travaux scientifiques avec l'Institut National du Patrimoine, l'Association des archivistes français, l'Association des archivistes de l'arc alpin (Suisse / Italie / France), le Conseil international des archives, l'Office national des anciens combattants ;
- Les partenariats du Musée Muséum avec le réseau des musées d'archéologie et l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), les musées d'ethnographies, le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, du musée du Quai Branly, le FNAC (Fonds National d'Art Contemporain), le Louvre, le réseau des musées de sculptures médiévales, permettent des transversalités d'approche et de moyen ;
- Entre France Riviera et Italie, le Musée Muséum a aussi conduit des actions dans le cadre de programmes européens et des partenariats avec la Belgique et le Luxembourg ; des participations aux années du Brésil, de l'Algérie et des collaborations avec le Japon (Estampes du fonds de La Mazelière) connaissent des prolongements ;
- Des initiatives départementales exemplaires des 4 outils culturels départementaux (Bibliothèque Départementale, Archives Départementales, Musée Muséum, CEDRA) sont valorisées à l'échelle nationale.

## 1.1.6 Présentation des 4 structures culturelles départementales

### 1.1.6.1 Action culturelle et patrimoniale des Archives Départementales (AD)

**Les Archives Départementales garantissent la collecte, la conservation et la transmission du patrimoine écrit haut-alpin, qui s'étale du Xe siècle au XXIe siècle. Grâce à un site internet interactif exemplaire et une politique active de diffusion numérique, elles rayonnent sur l'ensemble du territoire et au-delà des limites départementales. Ouvertes à un large public de chercheurs, elles accueillent régulièrement en ateliers des élèves, plus particulièrement des primaires.**

#### **Les missions : conseil et contrôle auprès de 1000 institutions**

Les missions des Archives Départementales, fixées par le code du patrimoine, sont de collecter, classer, conserver et communiquer les archives publiques produites dans le ressort du département et les archives privées intéressant l'histoire du territoire. Ces dix dernières années, l'accroissement annuel moyen est estimé à environ 200 mètres linéaires de nouvelles archives à caractère historique.

Toutes les archives produites sur le territoire n'ont pas vocation à être versées aux Archives Départementales. A l'issue de leur durée d'utilité administrative, 85 à 90 % des documents contemporains peuvent être éliminés avec leur autorisation. En 2017, le directeur des archives a autorisé l'élimination de 1139 mètres linéaires d'archives publiques sans intérêt historique.

La conservation des antiquités et objets d'art est rattachée aux Archives Départementales depuis les années 1970.

#### **Des locaux à adapter**

Les locaux sont actuellement saturés à plus de 95 %, comme 17 % des services d'archives départementales en France : pour faire face à cette situation, le Département est à la recherche d'une solution bâtiminaire qui permettra d'accueillir convenablement les accroissements futurs. Dans l'immédiat, un arrêt temporaire de la collecte a été décidé pour 2018. Parallèlement, les Archives Départementales vérifient les conditions de conservation chez les producteurs ; une attention particulière est précisément portée sur les « archives essentielles » pour ne pas risquer leur perte.

#### **Des premières actions de mise en valeur en partenariat**

A la différence d'autres archives départementales, celles des Hautes-Alpes ne disposent pas de locaux d'exposition adaptés. C'est à travers des partenariats extérieurs et des actions ponctuelles, qu'elles valorisent leurs fonds hors murs. Depuis 2014, elles animent un partenariat avec la ville de Briançon et le Centre des Monuments Nationaux (Montdauphin) pour la mise en valeur des fonds iconographiques des Archives Départementales et des sites classés à l'UNESCO : ce partenariat est renouvelé pour 2018/2019/2020 avec des expositions prévues sur les transports et voies de communication, les spectacles et arts, l'agriculture.

L'exposition itinérante « Images de sports : émergence et essor du sport dans les Hautes-Alpes » a été vue par 13 000 personnes en 2017. En 2016, « Impression de montagne » en avait accueilli 11000. « Avant et Arrière » et « Eaux et forêts » avaient fait l'objet des expositions de 2014 et 2015.

Les thèmes sont actuellement choisis en fonction du propos scientifique que l'on souhaite tenir puis des fonds iconographiques conservés.



En 2017, une petite exposition « Croiser Lesdiguières. Florilèges de documents conservés aux Archives Départementales » a été réalisée en partenariat avec le Musée Muséum. Elle a été visionnée par 200 personnes.

Les journées européennes du patrimoine ont été l'occasion de faire découvrir les coulisses à 90 personnes.

Les Archives Départementales souhaitent également développer des ouvertures ponctuelles qui permettent de faire découvrir les archives sous un autre angle et de montrer leur rôle, par exemple lors de la nuit de la lecture, des rendez-vous au jardin, de la nuit des musées, de la journée internationale des archives.

### **Un rayonnement exemplaire**

Dans la même tendance que celle observée dans tous les services français, le nombre de lecteurs accueillis en salle de lecture traditionnelle est en baisse régulière (-40 % depuis 2013) mais le nombre de séances de travail est stable. Avec 373 lecteurs uniques accueillis en 2017, la baisse est d'autant plus marquée que les Hautes-Alpes sont loin des universités. Toutefois, des lecteurs assidus sont présents chaque jour.

Les modes de recherche évoluent et le site internet des Archives Départementales, ouvert fin 2014, en tient compte. Le service s'est en effet résolument tourné vers la diffusion numérique : numérisation des principaux fonds généalogiques, offre de numérisation à la demande, mise en ligne des instruments de recherche, offre de recherche à distance, tutoriels en ligne, etc.

Ces services, et notamment la numérisation à la demande, pratiquée par le seul département des Hautes-Alpes et citée en exemple par un récent rapport remis à la ministre de la Culture, rencontrent un vif et rapide succès.

858 recherches ont été faites à distance (nombre en progression permanente, soit 1.5 fois plus qu'en 2013). Ce changement de pratique a été permis par la numérisation et la diffusion numérique des fonds numérisés (4% environ des fonds) via le site internet, exemplaire pour son offre de consultation à distance, qui permet d'élargir le public concerné (138 000 visites en 2016 pour environ 50 000 internautes uniques – valeur stable d'une année sur l'autre-). Le nombre de pages numérisées vues dans l'année a ainsi été multiplié par 4,5 (de 1,5 à 7 Millions) entre 2013 et 2017.

Les principaux « fonds généalogiques » sont ainsi accessibles sous cette forme. La salle est dorénavant fréquentée par des chercheurs plus aguerris qui développent leurs recherches sur l'histoire du territoire.

### **L'action éducative : prédominance des scolaires en primaire**

Comme la plupart des services d'archives départementales, celui des Hautes-Alpes est doté d'un service éducatif depuis les années 1970. Animé par un agent du Département, il est renforcé par la présence d'un professeur de l'Éducation Nationale quelques heures par semaine.

L'action éducative, sous forme d'ateliers pédagogiques et en tant que centre de ressources, a concerné, en 2017, 2251 scolaires dans et hors les murs : 57 % de primaires, 36 % de collégiens, 7 % de lycéens. Ce qui correspond à la moyenne nationale. La principale difficulté du service réside dans l'absence de local adapté et par les temps de trajet nécessaires pour couvrir l'ensemble du département (peu d'actions vers les établissements du Briançonnais)

Des mallettes pédagogiques et expositions sont mises à disposition des collèges et établissements scolaires. De nombreuses ressources numériques à destination des professeurs sont également accessibles sur le site internet.

### **Archivage électronique et numérisation des archives : des enjeux essentiels**

L'archivage électronique des documents nativement numériques est un enjeu essentiel pour le Département et la constitution du patrimoine « écrit » du XXI<sup>e</sup>. En lien avec la direction du numérique, les Archives Départementales développent un système d'archivage électronique, à destination des services du Département, de l'État et des collectivités territoriales du ressort départemental. Ce déploiement permettra la sécurisation et la transmission des archives « de demain ».

Parmi le premier tiers des départements à se doter d'une solution d'archivage électronique, le Département des Hautes-Alpes est pour l'instant le seul à envisager une solution pour ses propres services et ceux des collectivités de son ressort.

La numérisation des archives est active depuis plusieurs années. Même si elle ne couvre pas plus de 4 % des fonds conservés, elle permet la diffusion à tous de la plupart des fonds d'intérêt généalogique.

L'atelier de numérisation des Archives des Hautes-Alpes est particulièrement actif et est, proportionnellement, l'un des plus productifs de France avec près de 20 000 images par mois. L'offre d'archives en ligne a ainsi été multipliée par 2,5 en 5 ans pour atteindre 2,3 Millions d'images en 2017. L'atelier est ponctuellement utilisé pour la numérisation d'œuvres du Musée Muséum (herbiers) et, en lien avec la Bibliothèque Départementale, sur des ouvrages anciens.

Enfin, malgré leurs deux siècles d'existence, les Archives Départementales, et les richesses qu'elles conservent, restent peu connues du public ou trop confidentielles. Si l'offre développée par le service éducatif du service depuis de nombreuses années est un atout, les autres actions de valorisation méritent d'être développées pour permettre une présence plus accrue sur le territoire.

**Face à l'évolution des modes de recherche et une demande d'accès à distance de plus en plus forte, les Archives Départementales ont développé un certain nombre d'outils qui favorisent la diffusion numérique des fonds conservés. La politique de numérisation à la demande, qui positionne les Archives Départementales des Hautes-Alpes comme un service précurseur au niveau national, s'inscrit dans la volonté départementale d'offrir un service plus efficient aux usagers. Cette politique est complétée par un ensemble de services en ligne qui transforment progressivement le site internet des archives en salle de lecture virtuelle.**

**La collecte des archives a été fortement ralentie compte-tenu de la saturation effective du bâtiment des Archives. Une attention particulière continue toutefois à être portée sur la collecte des archives privées et des fonds iconographiques qui enrichissent considérablement les fonds administratifs. Même s'ils ne sont pas suffisants, les outils numériques constituent une alternative intéressante puisqu'ils permettent de réaliser des reproductions de qualité. La bonne conservation du patrimoine archivistique haut-alpin demeure un axe de travail prioritaire.**

### 1.1.6.2 Action culturelle du Musée Muséum départemental (MMD)

**Conservateur de collections de qualité et variées, le Musée Muséum a trouvé un public départemental, grâce notamment à ses actions pédagogiques et sociales en son sein et dans l'ensemble du département. Il s'ouvre aux publics « éloignés » et aux actions culturelles transversales. Ses partenariats sont diversifiés.**

Les Hautes-Alpes sont riches du réseau Vauban, des Châteaux de Lesdiguières, de Montmaur, de Tallard, de Crots et du Queyras, d'une soixantaine d'écomusées, parcs, sites et monuments.

Le Musée Muséum départemental est labellisé Musée de France. Il propose 2600 m<sup>2</sup> d'expositions, gratuites et accessibles à tous.

#### **Des collections très diversifiées**

Fort de la richesse patrimoniale du territoire Haut-Alpin, le Musée Muséum présente les collections les plus caractéristiques de l'archéologie, de l'ethnographie, de l'histoire naturelle et de l'histoire locales, depuis les premiers peuplements constatés il y a près de 13000 ans jusqu'à aujourd'hui.

Le caractère encyclopédique des collections permet de tracer des fils historiques et propose de tisser des approches plurielles sur des champs d'actions ouverts à la création et au enjeux actuels. La mixité des collections répond au caractère pluriel original de cet établissement entre Beaux-Arts et Histoire Naturelle.

Ses collections sont constituées par :

- **L'archéologie alpine** (mobiliers archéologiques relatant 13000 ans dans les Hautes-Alpes) : elle traduit la richesse d'un territoire un peu méditerranéen, surtout montagnard.
- **Le Mausolée de Lesdiguières** (1543-1626), dernier Connétable de France.
- **La numismatique** : elle conte les échanges entre les hommes, les sociétés et leur histoire.
- **L'histoire alpine** : elle se raconte avec des souvenirs locaux (clés de Gap, gravures, armes, croix de processions, blasons) et des personnalités (Vauban, Napoléon etc.).
- **La sculpture, la peinture, l'affiche, la photographie** : elles parcourent l'histoire de l'art européen depuis le XIV<sup>e</sup> siècle.
- **Les fonds céramiques** : ils rassemblent des pièces locales, méditerranéennes et des faïences modernes.
- **Les collections ethnographiques** : elles regroupent des meubles et des objets de la vie quotidienne des habitants du Queyras qui ont donné naissance à un véritable art.
- **Des objets extra européens** dont des arcs et des flèches.
- **L'histoire naturelle** portée par des figures scientifiques comme Léon Olphe-Galliard (1825-1893) pour les collections d'oiseaux, de nids et d'ouvrages dans la Bibliothèque ; Dominique Chaix (1730-1799) et Dominique Villars (1745-1814) qui ont initié la botanique alpine ; un surprenant herbier d'oiseaux en cinq volumes, des boîtes de papillons, des animaux naturalisés disparus et rares.

Le nombre d'items récolés lors du premier récolement décennal (achevé fin 2015) est de 33 099 : ils sont progressivement inscrits au premier inventaire normalisé informatisé, ouvert en 2016. Les items peuvent intégrer plusieurs biens ou un seul bien.

## **Le concept : transversalités**

Le Musée Muséum départemental s'enrichit à partir de collections de collectionneurs ayant cultivé un lien privilégié avec le territoire haut-alpin. Il offre aux visiteurs des perspectives nées des collections et des recherches in-situ. Des regards d'artistes et les recherches de scientifiques d'ici et d'ailleurs alimentent la poursuite de ses 3 missions fondatrices :

- 1- Constituer une collection ;
- 2- La diffuser auprès des publics les plus diversifiés ;
- 3- Inventer des formes à la création et aux questionnements actuels.

Des ensembles uniques, tant en arts anciens que modernes et contemporains, la mise en relation de 13 000 ans d'histoire dans les Hautes-Alpes avec 250 sites et 7500 artefacts offrent une synthèse sur les modes de vie de nos ancêtres en territoire montagnard et des points de vue actualisés sur l'archéologie dans les Alpes. L'ethnographie locale s'appuie sur les objets du Queyras, questionne paysages et pratiques. Cabinet de curiosités du XXIème siècle, le Musée Muséum est un réservoir à patrimoines et à idées pour chacun.

Les missions du Musée muséum départemental se déclinent en 3 axes forts :

- L'inventaire et la conservation des collections incluant la collecte de patrimoines et la création ;
- L'information avec la formation, les médiations, les diffusions et des rendez-vous individuels ou en groupes ;
- L'ancrage territorial avec un suivi patrimonial, culturel, scientifique et technique sur des services et outils en mutualisation et en réseaux.

L'ancrage territorial s'appuie sur des compétences croisées et transversales tant scientifiques, qu'éducatives et en logique de réseaux allant de l'échelle départementale à celle internationale, en particulier avec le label « Musées de France » et l'affiliation à l'ICOM (International Council of Museum).

En application de sa convention avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) PACA, le Musée Muséum est un relais de diffusion de l'art et de la création contemporaine sur le département et propose plusieurs outils itinérants pour tous les publics (mallettes pédagogiques). Des thématiques liées aux paysages, à la marche, aux savoirs-faire sont aussi traitées en itinérance. Des expositions, co-produites avec les Archives Départementales en particulier, sont à thème et permettent d'éclairer des patrimoines remarquables : les monuments et sites classés, la mine de l'Argentière- La-Bessée, les rois mages et les patrimoines religieux, la route Napoléon, Lesdiguières, l'archéologie alpine, les bâtons de berger, Mauzan, J.E. Marcellin, Gabriel Loppé, etc...

Bibliothèques patrimoniale et documentaire et boutique librairie proposent des ressources et fonctionnements (suivi des fonds patrimoniaux) en lien avec le territoire. Des rapprochements sont envisagés avec la Bibliothèque Départementale.

## **Le travail scientifique**

Le travail scientifique porte sur la poursuite argumentée et délibérée des collectes, la mise en inventaire numérisé avec le début du second récolement décennal (inventaire des collections), qui associe un chantier de conservation préventive :

- Reconditionnement et localisation spécifique de l'ensemble des collections ;
- Remplacement des matériels de stockage en les adaptant aux attendus des lieux de réserves ;
- Numérisation (3 D) et ouverture progressive des données en OPEN DATA ;
- Documentation et mises en expositions.

En 2017, 12 380 fichiers numériques ont été constitués sur la partie musée hors collections d'histoire naturelle (herbiers, oiseaux...). 2 à 5 catalogues et brochures sont ainsi coédités annuellement.

Jusqu'en 2015, entre 3 et 5 études de recherche étaient initiées sur les collections par an.

## **Site et bâtiment à adapter**

Ces collections et matériels de conservation et d'exposition sont conservés in situ au Musée Muséum à Gap, dans des locaux départementaux avec un garage au Site Fangerots, à Aspres sur Buëch, au Château départemental de Montmaur, en garde meuble et sur palettes.

En l'état actuel des collections et des bâtiments, l'ensemble des volumes et espaces est saturé et des mises aux normes de conservation sont à envisager. Un diagnostic est attendu à la fin du premier semestre 2018 par le CICRP PACA (Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine).

Le musée ne dispose pas de structure matérielle d'accueil du public comme une boutique ou une buvette.

## **Audience et rayonnement stables mais en évolution**

La fréquentation globale depuis 2014 est stable avec des variations annuelles de +/- 10 %, marquant une tendance à l'augmentation des visites libres et spontanées.

Le Musée Muséum a accueilli dans les murs 14616 personnes non scolaires en 2017 dont une partie importante de hauts-alpins, ce qui montre un intérêt et un attachement à la structure, aux patrimoines et programmations.

Le Musée Muséum a obtenu une étoile au guide Michelin.

## **L'action vers les publics : un bon maillage du territoire**

Le Musée Muséum départemental propose dans ses murs une programmation diversifiée construite de créations expositions, ateliers, visites guidées, conférences, cafés et chocolat philos, concerts, lectures, soirées cinéma. Ce sont les grands événements nationaux ou régionaux (nuit des musées, journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'archéologie, des jardins, journées d'études scientifiques, vernissages) qui rassemblent sur des temps ciblés le plus de personnes.

Pour toucher les publics, il se réinvente sans cesse. Pour permettre l'appropriation des collections par les visiteurs, les programmations favorisent leurs curiosités : elles prennent appui sur les histoires ou créations qui les accompagnent pour ouvrir vers le chemin des émotions et donc de la mémoire.

Les publics, ainsi que les artistes, contribuent ainsi à faire sortir les biens des réserves pour qu'on les étudie, pour qu'on les voie.

Le fonctionnement culturel et scientifique du Musée Muséum est comparable à celui d'un kaléidoscope qui propose des approches et des regards changeants. Outil de connaissances et d'expérimentation du regard et des sociétés, le Musée Muséum permet aux visiteurs de jouer et de repenser les usages et échelles de valeurs au fil des parcours de visite, renouvelés annuellement, et conçus dans une architecture qui a été structurée de manière décloisonnée.

L'action « hors les murs » se décline en ateliers, visites d'expositions réalisées en collaboration avec le Musée Muséum, lectures/conférences et circulations d'outils et de mallettes pédagogiques. Des ateliers ont notamment été proposés au Château de Montmaur et aux Archives Départementales. Des coproductions se réalisent avec le réseau des écomusées, le CAUE 05, le réseau Canopé (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques), le Théâtre La Passerelle, l'Université du Temps Libre (UTL), les Amis du musées, la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, les Parcs ...

Ces actions concernent essentiellement des scolaires (71 % du public concerné) et intéressent annuellement dans et hors les murs une vingtaine de résidences d'artistes, de scientifiques, d'étudiants en regard des questions patrimoniales et culturelles traitées.

#### **Actions à destination des scolaires : insertion dans les programmes pédagogiques**

Ces actions consistent en :

- Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par l'institution culturelle et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et leurs élèves ;
- Concevoir et mettre en place un programme d'activités culturelles adapté au public scolaire et utile à la mise en œuvre des projets formulés par les professeurs dans le cadre des programmes d'enseignement ou de l'accompagnement éducatif ;
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation initiale et continue à l'intention des enseignants du premier et du second degré dans le cadre des formations disciplinaires et interdisciplinaires ;
- Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques, dont une grande partie est accessible en ligne depuis 2016.

Ces actions contribuent à favoriser la persévérance scolaire, encouragent la diversité des parcours, et favorisent l'ouverture culturelle et artistique des élèves.

Un professeur de l'Académie intervient ½ journée par semaine en période scolaire : l'enseignant relais est l'interlocuteur privilégié des personnels de direction et des enseignants pour l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement scolaire, en ce qui concerne notamment les projets en partenariat avec le Musée Muséum départemental. L'enseignant favorise la mise en œuvre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) de l'élève en accompagnant les enseignants dans la construction de leurs projets en lien avec le référentiel du parcours (arrêté du 1er juillet 2015) et les programmations et le programme scientifique du Musée Muséum.

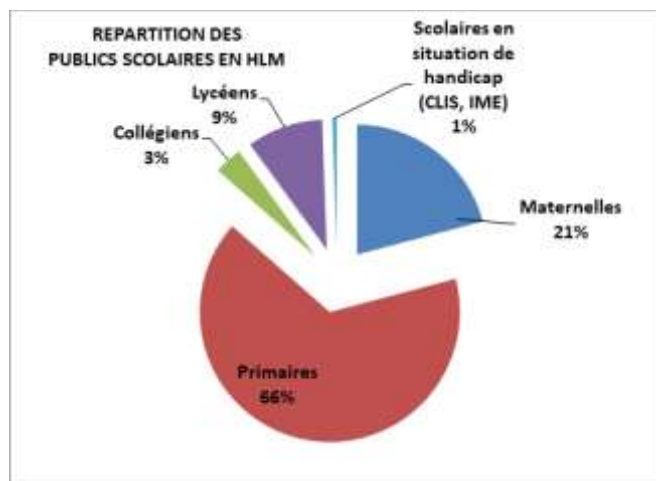
Le Musée muséum départemental a accueilli 3537 scolaires dans les murs et 5029 hors les murs en 2017.

Les scolaires accueillis dans les murs sont pour 20 % des collégiens et 11 % des lycéens ; les scolaires accueillis proviennent des écoles proches de Gap en raison des coûts et temps de transports.

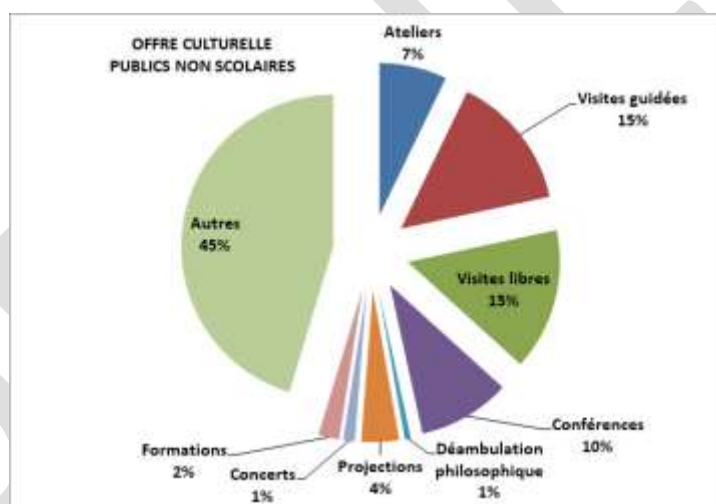
Les projets culturels artistiques et scientifiques dans les murs pour les scolaires se déclinent en visites guidées et libres, ateliers, mais aussi quelques visioconférences entre musées, représentations théâtrales, et des concerts et déambulations.

Il s'agit de faire mettre en cohérence les projets culturels avec les programmes scolaires. Une brochure commune éditée par l'Académie, les Archives Départementales 05 et le Musée Muséum rend compte en 2016-2017 de ces actions.

L'intervention « hors les murs » vise à atteindre des scolaires plus éloignés de Gap. 3% des scolaires concernés sont des collégiens et 9 % des lycéens.



Public scolaire concerné par les projets culturels hors les murs (source observatoire des publics 2017)



Répartition de l'offre culturelle dans les murs vers les publics non scolaires en pourcentage de personnes concernées (source observatoire des publics 2017).

### Action vers les publics éloignés

286 enfants en crèches, Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), centres sociaux et 423 adultes en formation, réinsertion professionnelle ou autres ont été accueillis dans les murs du Musée Muséum en 2017.

Les parcours de visite des expositions situées dans le musée sont travaillés pour être adaptés aux personnes handicapées. Des conférences en langue des signes sont organisées.

Les projets culturels artistiques et scientifiques vers les publics non scolaires « hors les murs » ont concerné essentiellement des adultes en situation de handicap. Les solutions restent à trouver pour

attirer les enfants en situation de handicap en dehors du temps scolaire, ceux fréquentant les centres sociaux et de loisir, les adultes en situation de réinsertion.

Les actions vers les publics toutes générations confondues et vers les publics éloignés de la culture ou en situation de handicap, sont conçues avec des propositions permettant des visites et activités de groupe. Elles prévoient un prolongement, afin d'inciter le public à venir et revenir au Musée Muséum départemental, individuellement ou en synergie avec d'autres structures culturelles, sociales, touristiques, associatives.

Les mutualisations avec le CEDRA permettent un portage de formation et de qualification des acteurs culturels du département depuis 2016, des actions partagées tournées vers les publics en situation de handicap, des programmations croisées sur les arts vivants et visuels et des portages techniques collaboratifs.

**L'intérêt des publics pour les collections et les programmations, le positionnement comme unique musée de France sur le territoire des Hautes-Alpes, font du Musée muséum départemental un outil de recherche et de gestion sur les collections, sur les questions citoyennes de culture, d'environnement et d'éducation. Cette institution agit en faire-valoir de l'attractivité territoriale et de son devenir. Elle œuvre pour le lien social et concourt au développement économique et touristique par son inscription dans des circuits et réseaux. L'ouverture des inventaires au numérique est un atout de communication, d'appropriation et de reconnaissance. Pour autant, la qualification de cet équipement pluriel, à vocation encyclopédique, nécessite des mises aux normes, des moyens d'études et de restaurations, des locaux adéquats et de nouveaux volumes pour les réserves.**

### 1.1.6.3 Action culturelle de la Bibliothèque Départementale (BD)

**Animateur et fédérateur d'un réseau de bibliothèques qu'elle accompagne dans sa montée en gamme par la professionnalisation, l'informatisation, et son ingénierie, la Bibliothèque Départementale propose, par l'intermédiaire de ce même réseau de bibliothèques, une offre culturelle grand public de proximité et s'insère progressivement dans les dispositifs de solidarité, avec notamment l'opération « Premières pages » destinée aux tout petits.**

Au moyen de sa bibliothèque départementale, le Département œuvre au développement des bibliothèques et de la lecture publique et apporte ainsi son appui, de manière diversifiée, à des collectivités qui ne bénéficieraient sans cet apport d'aucun service de la lecture, ou d'un service de moindre qualité. Dans les Hautes-Alpes, cet appui concerne toutes les collectivités de moins de 20 000 habitants (94 bibliothèques desservies).

#### **Apporter un appui aux communes et EPCI et à leurs bibliothèques**

A ce titre, la Bibliothèque Départementale constitue des collections de documents sur tous supports (livres, DVD, livres lus) et sur tous les sujets, destinées à être prêtées aux bibliothèques communales ou intercommunales ; elle organise également leur mise à disposition sur l'ensemble du territoire par les bibliobus, vidéobus et navettes. Pour les bibliobus, la desserte s'effectue deux fois par an pour chaque bibliothèque. Le vidéobus dessert 22 têtes de réseau vidéo une fois tous les 3 mois. Enfin, la navette achemine tous les deux mois les demandes spécifiques du public.

La Bibliothèque Départementale propose aussi un programme de formations et un accompagnement quotidien auprès de 400 bibliothécaires du territoire.



Elle prête également aux bibliothèques du territoire des outils d'animations (expositions, malles bébés lecteurs...), des malles numériques et des livres d'artistes.

Grâce à cette aide, les bibliothèques organisent tout au long de l'année de nombreuses animations et actions culturelles. Les animations portées par les bibliothèques et accompagnées par la Bibliothèque Départementale prennent la forme d'expositions (patrimoine historique et naturel notamment), conférences, clubs de lecture, invitation d'auteurs, semaines thématiques, participation à des évènements spécifiques.

#### **Chiffres clés pour la Bibliothèque Départementale :**

- Plus de 200 000 documents proposés par la Bibliothèque Départementale (soit un nombre de documents par habitant supérieur à la moyenne nationale) ;
- Plus de 105 000 prêts aux bibliothèques du réseau ;
- 200 participants à 22 jours de formations organisées par la Bibliothèque Départementale ont été recensés en 2015 ;
- Plus de 120 interventions sur place des bibliothécaires de la Bibliothèque Départementale dans les bibliothèques du territoire pour des conseils techniques (construction, aménagement, informatisation, équipement multimédia, collections, animations, emploi, structurations des réseaux locaux) dont la durée va d'une heure à une journée ;
- 121 outils d'animations (expositions, malles, livres d'artistes...) prêtés aux bibliothèques.

#### **Chiffres clés pour les bibliothèques du réseau :**

<b>Bibliothèques du réseau</b>	<b>Moyenne nationale</b>	<b>Population touchée</b>
Taux d'inscrits de 26 % de la population municipale	16 à 17 %	18000 lecteurs actifs
320 000 prêts en 2016		
61 % réalisent des actions en partenariat avec les écoles	89 %	5749 enfants
25 % réalisent des partenariats avec la petite enfance	60 %	616 tous petits
6 réalisent des actions avec les collèges (en 2016)		
12 % mènent des actions avec les personnes âgées (portages à domicile, maisons de retraites)	31 % au niveau national travaillent avec des maisons de retraite	
4.5 % mènent des actions avec des établissements accueillant des personnes handicapées		
50 % des bibliothèques sont accessibles		

- **Actions culturelles dans les bibliothèques du territoire (2016, hors Gap) :**

Action	Public	Nombre de personnes
78 expositions	Tous publics	3500 personnes
250 rencontres, lectures	Tous publics et enfants	4907 personnes
35 concerts et projections	Tous publics et enfants	1003 personnes
528 séances de conte	Tous publics et enfants	8227 personnes
616 ateliers d'écriture, clubs de lecteurs, salons du livre	Tous publics	8353 personnes
176 actions de portage à domicile	Personnes en perte d'autonomie	621 personnes

**Former et animer, pour le profit de chacune de ses composantes, un réseau départemental, en faisant travailler ensemble les bibliothèques du département, en encourageant à la mutualisation.**

La Bibliothèque Départementale porte pour un réseau de 32 bibliothèques un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) commun qui gère l'ensemble des collections et des transactions de prêts des bibliothèques du territoire (soit un taux d'informatisation des bibliothèques de 34 %, bien inférieur à la moyenne nationale de 86 %). Ce SIGB gère également la bibliothèque des archives départementales.

La Bibliothèque Départementale pilote depuis 2015 un site web (portail documentaire) commun à l'ensemble des bibliothèques du département.

Dans ce cadre, la Bibliothèque Départementale projette la mise en place pour 2019 d'un portail d'accès aux ressources numériques pour l'ensemble des usagers des bibliothèques des Hautes-Alpes.

**Chiffres clés (2016) :**

- Le site internet de la BD (portail documentaire) a reçu 11 000 visites en 2016.
- Plus de 11 000 transactions de réservations réalisées.

**Mettre son expertise au service des autres politiques départementales, notamment au service de la mission « Solidarités » du Département**

En partenariat avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la Bibliothèque Départementale conduit un plan d'actions dans la cadre du label Premières Pages en proposant notamment des actions de formation à destination des assistantes maternelles du territoire.

La Bibliothèque Départementale propose aussi un accompagnement de la bibliothèque de la Maison d'arrêt de Gap : constitution des collections et formation du détenu-bibliothécaire.

Elle collabore avec les Archives Départementales pour la gestion et la valorisation de leur bibliothèque et les Archives Départementales et le Musée Muséum sur l'étude du patrimoine écrit.

La gestion de base de données est également mutualisée avec les Archives Départementales.

### Chiffres clés :

- 7 bibliothèques et 3 Maisons Des Solidarités (MDS) se sont rapprochées pour offrir une offre de lecture aux tous petits (séances de lecture pendant le temps d'attente des familles, environ 400 personnes touchées en 2016).

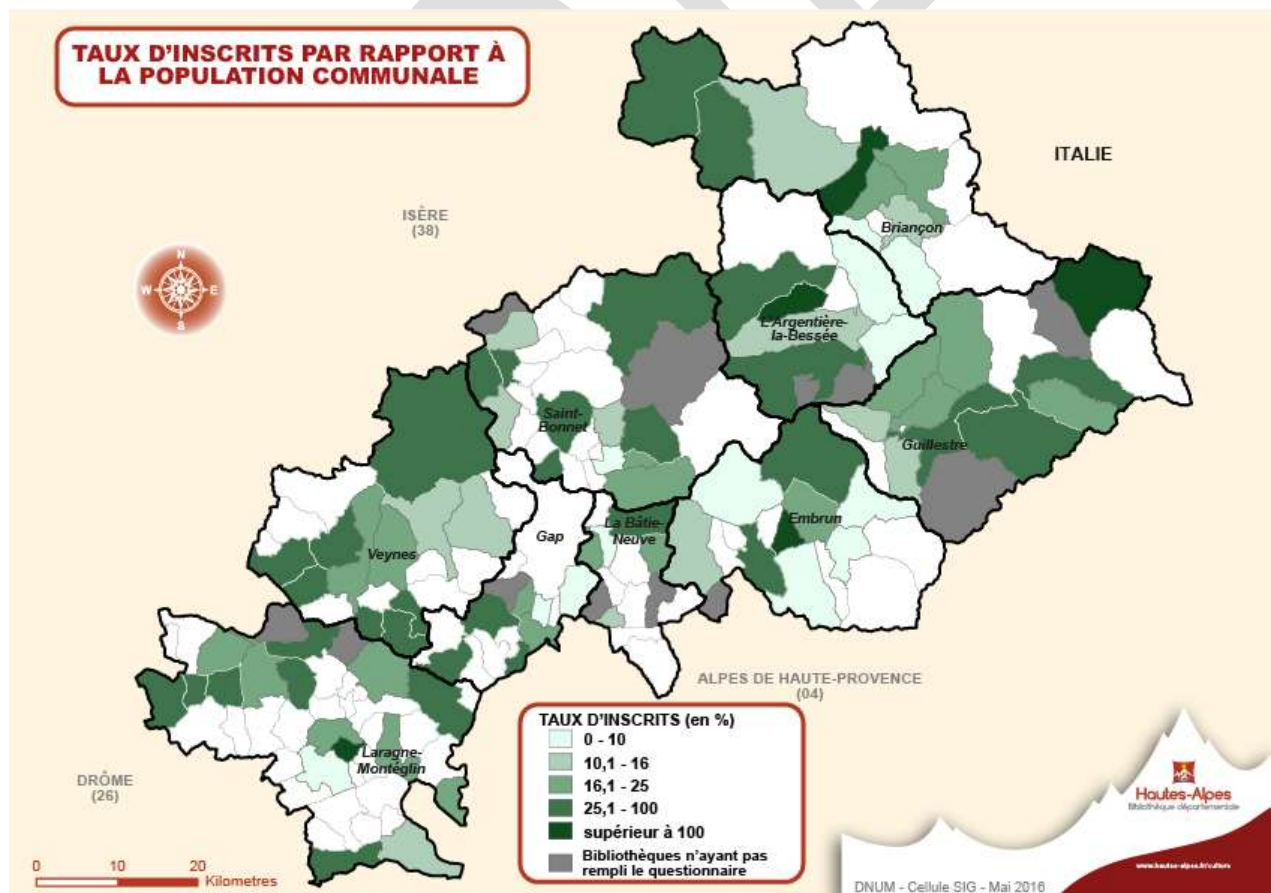
### Faire émerger des bibliothèques municipales ou intercommunales efficaces grâce notamment aux aides du plan de développement de la lecture publique.

La Bibliothèque Départementale instruit des demandes de subventions pour des projets de construction et d'aménagement de bibliothèques sur le territoire, mais aussi pour des projets d'action culturelle.

### Chiffres clés :

- Près d'une quarantaine de projets de bibliothèques sont accompagnés techniquement et financièrement par la Bibliothèque Départementale.

La Bibliothèque Départementale collabore avec les archives pour la gestion et la valorisation de leur bibliothèque.



**Le réseau des bibliothèques des Hautes-Alpes se caractérise par une tendance à la multiplication de petits lieux aux moyens faibles, au moins sur la moitié du réseau (ainsi 50 % des lieux de lecture ne sont pas accessibles aux personnes handicapées) et par un manque de coopération intercommunale qui permettrait de mutualiser les moyens et de dépasser l'obstacle des faibles moyens à l'échelle communale.**

**Cependant, ce réseau de bibliothèques des Hautes-Alpes est en voie de modernisation, notamment sur les bourgs centres avec la création de médiathèques (Tallard, Veynes, etc.). La politique départementale en matière de lecture publique est désormais structurée et des objectifs clairs ont été fixés, dans le cadre du 4<sup>e</sup> Plan de Développement de la lecture publique, en matière de développement des bibliothèques : mise en réseau, développement du numérique et des actions en direction des publics éloignés et empêchés. Ces objectifs stratégiques seront déclinés dans un nouveau projet de service pour la Bibliothèque Départementale qui verra le jour en 2019.**

#### 1.1.6.4 Action culturelle du Centre Départemental de Ressources des Arts (CEDRA)

**Lieu d'ingénierie des arts, animateur des artistes professionnels et amateurs, partenaire privilégié des associations du territoire, le CEDRA favorise, soutient et garantit la qualité, l'accessibilité et la diversité de la création, de l'enseignement, de la pratique et de la diffusion artistiques sur le territoire. Il intervient aussi en faveur de l'éducation artistique et culturelle, du patrimoine, et organise la programmation culturelle du Château de Montmaur.**

##### **Un fort rayonnement**

Le Département recense plus de 6 000 élèves inscrits à l'année dans une pratique artistique en musique, danse ou théâtre. Ces enseignements sont dispensés par 162 intervenants professionnels. Cette fréquentation par près de 5% de la population positionne le département bien au-delà d'une moyenne nationale située à 3,5%.

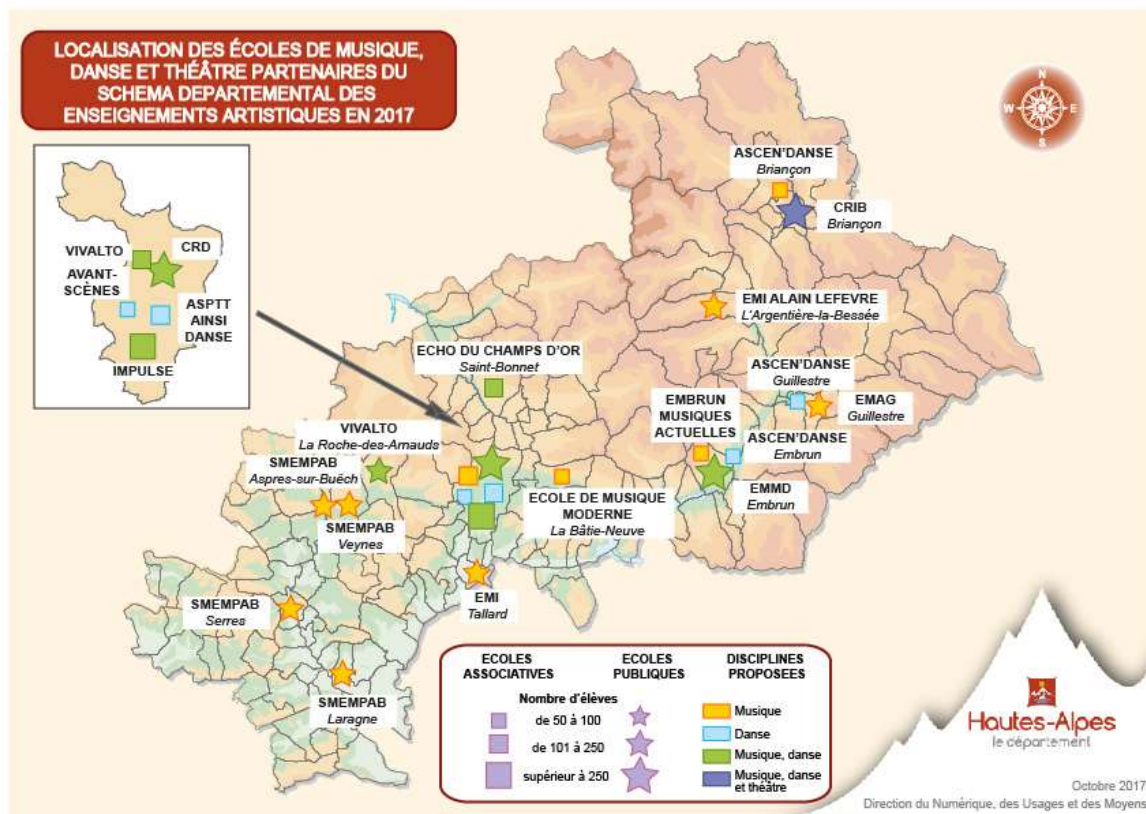
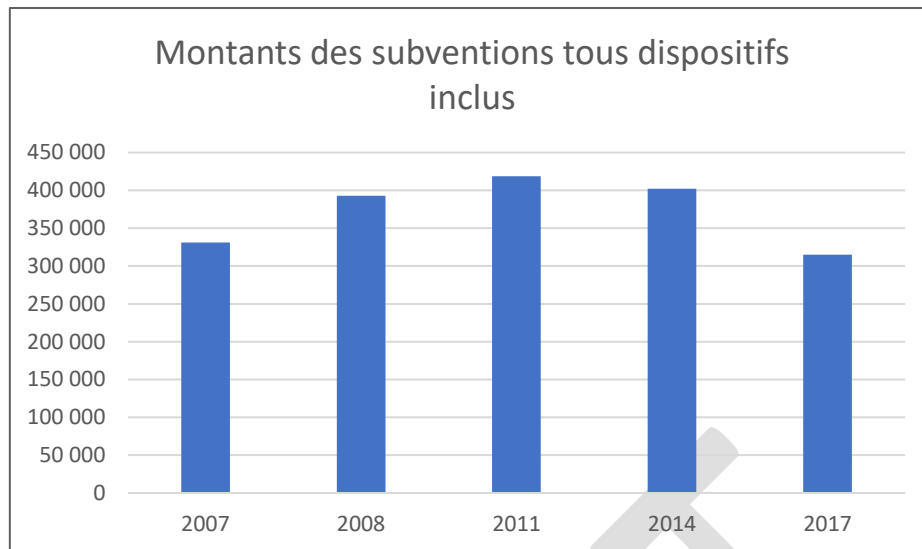
Les acteurs artistiques et culturels bénéficient de l'expertise du CEDRA, notamment par les ressources présentes sur son site internet (3184 visites pour 10 800 pages vues). Sont concernés la musique, dont la musique actuelle, la danse, le théâtre, le cirque et les arts de la rue, le conte et les arts visuels.

Le patrimoine fait également l'objet d'une action spécifique en coordination avec le Musée Muséum.

15 écoles d'enseignement artistique et culturel, soient 3233 élèves, bénéficiaient d'un soutien et d'une animation par le SDEA en 2017. 36 élèves ont bénéficié d'une bourse départementale. 6 classes ont été accueillies au château de Montmaur.

Sur les 150 enseignants des structures adhérentes au SDEA, 20 bénéficient chaque année d'une aide à la mobilité entre employeurs (soient 114 aides depuis 2008).

Le CEDRA a instruit 300 dossiers de subvention en 2017. Il s'agit pour la grande majorité d'aides au fonctionnement d'associations culturelles du territoire (221). Les autres subventions de fonctionnement sont à destination des collectivités (12) ou relèvent de la mise en œuvre du SDEA (18). Enfin, 40 aides ont été attribuées en investissement pour des projets de restauration du patrimoine culturel, et 9 au titre du patrimoine « Vauban ».



### Des actions de formation et sensibilisation bien fréquentées

30 jours de formation à destination des acteurs culturels et patrimoniaux du territoire, professionnels et amateurs, ont été dispensés en 2016, soit 286 participants. Cette offre de formation a été construite en partenariat entre le CEDRA, le Musée Muséum et les partenaires. 7 journées étaient dédiées à l'accessibilité des pratiques artistiques aux situations de handicap.

10 séances de sensibilisation des collégiens aux risques auditifs ont été organisées en 2017 (« 50 ans d'histoire de la musique en 50 minutes », 7 sont prévues en 2018). Par ailleurs, le CEDRA soutient des partenaires qui interviennent pour les collégiens, en particulier dans le cadre de l'animation des musiques actuelles et les interventions sur les différentes pratiques artistiques.

### **La programmation culturelle au Château de Montmaur a trouvé son public**

Le CEDRA organise la programmation culturelle du château de Montmaur, qui permet la valorisation de ce patrimoine : en 2017 ont eu lieu 11 spectacles/concerts, 3 résidences artistiques (suite à 36 demandes), 2 locations rétribuées du domaine, 3 conférences, 1 exposition collective avec 4 artistes + 1 Cie de théâtre et des œuvres du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) via le Musée Muséum, 4 médiations culturelles à destinations de jeunes publics ou publics en situation de handicap, 4 ateliers d'initiation aux pratiques artistiques via le Musée Muséum, des visites de groupes toute l'année, des visites guidées 2 fois par jour en juillet et août, des visites libres en juillet et août, un suivi quotidien de la sécurité de ce domaine, de son entretien et de sa mise en valeur.

6153 visiteurs en ont bénéficié en 2017 (5834 en 2016, soit +5.5%).

### **Animation de l'action culturelle et éducative vers les publics**

Le label « L'Accordée » organise (partage d'un concept, de réussites et d'énergies) et valorise l'offre de 12 festivals sur le territoire. Il regroupe des festivals de musique des Hautes-Alpes se déroulant dans des lieux patrimoniaux majeurs et répondant à des critères d'excellence artistique, de qualité, d'accessibilité tarifaire et de mise en valeur de sites naturels ou bâtis remarquables de ce territoire. Régulièrement, ces festivals partagent leurs réussites et leur énergie pour développer une démarche de communication concertée, du local à l'international. Le label permet d'intégrer la culture au patrimoine et le patrimoine à la culture.

Le CEDRA collabore avec la scène nationale des Alpes du Sud, la Passerelle et le théâtre du Briançonnais, pour la mise en place d'actions culturelles en cohérence avec leur programmation annuelle. Il est moteur dans l'organisation de l'éducation artistique et culturelle.

56 opérateurs et 48 artistes en art visuel travaillent dans le département avec les médiums suivants : arts plastiques, cinéma, vidéo, photographie et arts numériques. 60% des structures ont des publics spécifiques tels que (par ordre décroissant) scolaires > personnes en situation de handicap > retraités > IME > personnes en détention (Scolaires : 37% ; Handicapés : 19% ; Habitants : 15% ; IME : 10% ; Associations : 7% ; Touristes : 7% ; Personnes en détention : 5%).

**Face au foisonnement des projets et attentes d'accompagnement de la part des collectivités et associations des Hautes-Alpes, le CEDRA a développé une action marquée par la proximité, la diversité des réponses et un glissement progressif de l'accompagnement financier vers un apport en expertise, matérialisé notamment par les formations et la mise en réseau des acteurs. Le développement de lieux de ressources labellisés comme l'essor d'une intercommunalité plus fédératrice laissent envisager un recentrage de l'action départementale en appui de ces partenaires structurants, tout en conservant une attention particulière à l'innovation culturelle et aux initiatives locales dans les territoires plus éloignés de ces dynamiques.**

## 2 Les documents de formalisation existants

### 2.1 Les conventions culturelles transversales du Département

#### 2.1.1 La convention de développement culturel 2017-2019 entre la Drac et le Département

##### 2.1.1.1 Présentation

La convention de développement culturelle entre la DRAC et le Département vise à renforcer la lisibilité des actions conjointes de l'État et du Département en faveur des dynamiques artistiques et culturelles locales.

Elle s'intéresse plus particulièrement à l'accessibilité (sociale, géographique et handicap) aux lieux et aux pratiques artistiques et culturelles, ainsi qu'à l'éducation artistique et culturelle.

Elle émane en effet d'une volonté commune de développer une action territoriale en faveur d'une part de la sensibilisation des publics aux diverses formes de la création contemporaine et du spectacle vivant, orientée en particulier vers les secteurs ruraux et vers les publics scolaires, et d'autre part de l'accès du plus grand nombre aux ressources et aux actions éducatives des établissements culturels locaux.

Il s'agit également de maintenir une qualité de vie et une offre culturelle structurante, diversifiée, accessible et de qualité, par une action concertée et adaptée au territoire des Hautes-Alpes et notamment autour des thématiques suivantes :

- Création et diffusion artistiques,
- Démocratisation culturelle, en particulier l'éducation artistique et culturelle,
- Enseignement et formation artistique et culturelle,
- Livre et lecture publique,
- Industries culturelles,
- Conservation et valorisation des patrimoines et des fonds patrimoniaux.

##### 2.1.1.2 Rappel du plan d'action

Cet engagement conjoint permet plus spécifiquement au ministère de la Culture et de la Communication et au Département des Hautes-Alpes de s'engager sur les actions suivantes :

- Accompagner les collectivités territoriales des Hautes-Alpes vers une meilleure articulation de la compétence culturelle ;
- Soutenir un programme au titre des monuments (études, travaux de conservation et de restauration, mise en valeur) en direction d'édifices appartenant au Département et à l'État ainsi qu'à d'autres propriétaires essentiellement communaux ;
- Poursuivre la protection d'édifices remarquables au titre des Monuments Historiques ;
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration d'études urbaines visant à révéler les qualités architecturales et paysagères locales et à proposer des outils adaptés à leur préservation tout en permettant leur évolution ;
- Porter une attention particulière au projet « Itinérance Alpine » pour la mise en synergie des acteurs départementaux pour le patrimoine. L'ambition sera la mise en tourisme du



patrimoine et de la culture en s'appuyant notamment sur les ressources permises par les technologies numériques ;

- Soutenir les résidences d'artistes et les compagnies ;
- Développer le réseau cinématographique de proximité ;
- Soutenir les équipements culturels du département ;
- Accorder une attention particulière aux manifestations ponctuelles ;
- Coordonner les actions d'éducation artistique et culturelle par la mise en place conjointe d'une commission départementale d'éducation artistique et culturelle ;
- Soutenir le musée muséum départemental dans le cadre de son projet scientifique et culturel en cours d'élaboration et dans sa démarche de diffusion des collections pour élargir son audience ;
- Développer les musiques actuelles en soutenant les acteurs du département
- Apporter un accompagnement au développement de projets dans les champs des arts plastiques et visuels ;
- Permettre aux Archives départementales de poursuivre leur démarche d'innovation au service de la diffusion grand public (bâtiment moderne et fonctionnel) ;
- Soutenir de manière conjointe le développement et la mise à niveau des bibliothèques publiques des Hautes-Alpes.

### 2.1.1.3 Les autres conventions du territoire avec l'Etat

Le pacte culturel entre l'Etat, la Communauté de Communes du Briançonnais et la ville de Briançon a été signé le 17 décembre 2015, « pour la liberté d'expression et de création artistique, pour l'égalité et la fraternité de toutes les cultures ».

Il précise les engagements financiers des 3 parties pour la période 2016-2018, en faveur des politiques publiques relatives à :

- La création et la diffusion artistique ;
- L'organisation des enseignements artistiques ;
- La conservation et la valorisation du patrimoine historique, architectural, muséal, et archivistiques ;
- L'action en faveur du livre, de la lecture publiques et de l'accès aux savoirs et l'action en faveur de la langue française
- La démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires ou de la politique de la ville.

La convention Pays d'Art et d'Histoire entre l'Etat et l'Association du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance a été signée le 19 octobre 2011 pour une durée de 10 ans. Elle a pour objectifs de :

- Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité du cadre de vie : mettre en œuvre une politique d'excellence culturelle, promouvoir la qualité architecturale, garantir la qualité urbaine, bâtir un projet de paysage en Pays S.U.D. ;

- Développer un politique des publics : sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager ; initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine ; accueillir les visiteurs.

Elle précise les moyens mis en œuvre et les modalités de suivi de ces objectifs.



La ville de Gap mène également une politique culturelle forte ; cette dernière est formalisée avec l'Etat par plusieurs conventions sectorielles.

### 2.1.2 La convention sur l'Education Artistique et Culturelle

Le développement du Parcours d'Education Artistique et Culturelle fera l'objet d'une annexe à la convention entre la DRAC et le Département, en partenariat avec l'Éducation Nationale. Elle décrira notamment les modalités de coordination du parcours d'éducation artistique par le Département.

### 2.1.3 La convention pluriannuelle de coopération culturelle entre les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes 2016-2019

Cette convention organise les coopérations et coordinations entre les deux départements.

Elle prévoit :

- La convergence des pratiques et complémentarité des contenus de programmation culturelle en milieu rural ;
- L'instruction conjointe des dossiers dont l'action s'inscrit sur les deux territoires (publics ou associatifs)
- Un positionnement conjoint, dans un souci de meilleure visibilité à l'échelle régionale, en matière d'enseignement musical, chorégraphique et dramatique ;
- La contribution opérationnelle du service départemental d'archéologie des Alpes de Haute-Provence aux enjeux majeurs de l'archéologie préventive et programmée du territoire des Hautes-Alpes ;
- La collaboration sur des projets de mise en valeur du patrimoine matériel et/ou immatériel intéressant les deux Départements ;
- Une ingénierie commune et le partage des pratiques métiers,
- Un appui à la circulation des publics, des oeuvres, des créateurs et des patrimoines ;
- Une collaboration pour le développement de l'éducation artistique et culturelle et des parcours en direction des jeunes publics ;
- Une veille conjointe et un partage des bonnes pratiques dans le domaine de la culture et du numérique.

## 2.2 Les documents de planification et leurs axes stratégiques

### 2.2.1 Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2018-2021 (SDEA)

#### 2.2.1.1 Présentation

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques organise l'accès du plus grand nombre à un enseignement diversifié, de qualité et de proximité dans le cadre d'un aménagement culturel équilibré sur l'ensemble du département.

Le choix a été fait d'aborder conjointement les trois disciplines artistiques (musique, danse, théâtre), option qui présente l'avantage de regards croisés, de comparaisons et de complémentarités.

Il s'agit de

- favoriser l'accessibilité aux enseignements,
- structurer, soutenir et mutualiser un réseau de sites d'enseignements en clarifiant les conditions d'intervention des collectivités,
- renforcer la qualification des enseignants, élaborer des projets d'établissements novateurs et consolider les emplois,
- créer et développer des liens avec l'éducation nationale,
- susciter des projets culturels transversaux et favoriser les liens entre l'enseignement, la création et la diffusion.

Dans ce but, il prévoit 8 actions qui déterminent les modalités du soutien départemental aux enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

Il ambitionne notamment, pour 2021, de renforcer les actions auprès des publics cibles du Département (collégiens ; bénéficiaires de prestations sociales), de développer les liens entre la pratique artistique en amateur et la pratique professionnelle dans un projet défini, et de favoriser les projets intergénérationnels et ceux en direction des publics fragilisés ou empêchés.

L'action 8 a pour objectif de permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire, développer et renforcer leur pratique artistique, permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels, avec un effort plus particulier sur les collégiens.

#### 2.2.1.2 Rappel du plan d'action du SDEA

Action n°1 : aide au fonctionnement des établissements partenaires

Action n°2 : aide aux projets des établissements partenaires

Action n°3 : formation continue des enseignants

Action n°4 : aide à la mobilité des enseignants

Action n°5 : bourses aux élèves

Action n°6 : appui à l'évaluation des élèves de premier cycle

Action n°7 : brevet de fin de second cycle

Action n°8 : développement de l'Éducation artistique et culturelle (EAC)

## 2.2.2 Le Plan de Développement de la Lecture Publique 2018-2021 (PDLP)

### 2.2.2.1 Présentation

Le Plan de Développement de la Lecture Publique voté par l'assemblée départementale le 6 février 2018 organise le dispositif d'aides au réseau de bibliothèques.

Le PDLP s'inscrit en cohérence et transversalité avec l'ensemble des politiques publiques départementales et donc en lien avec les schémas sectoriels, solidarité, culture, numérique, etc.

La solidarité et la cohésion sociale sont des axes majeurs parmi les missions du Département et donc une attention particulière dans les orientations du PDLP doit leur être portée :

- Équité et solidarité territoriale ;
- Accès à tous à la culture ;
- Travail auprès des plus éloignés géographiquement et socialement.

Deux objectifs stratégiques lui sont fixés :

- parvenir à un maillage intercommunal de la lecture publique favorisant les coopérations et les mutualisations de moyens, dans une perspective d'équilibre et de solidarité territoriale ;
- rendre accessible, à tous, les ressources tant écrites qu'audiovisuelles et numériques dans les différents champs des savoirs et des cultures.

Ces 2 objectifs se déclinent en 12 actions.

L'action 11 prévoit plus particulièrement :

- La poursuite et l'amplification du dispositif Premières Pages en direction des tout-petits et des professionnels de la petite enfance (tout particulièrement les assistantes maternelles) en lien avec la PMI ;
- La mise en place d'un partenariat avec la Maison d'arrêt de Gap pour mettre à disposition une bibliothèque adaptée à ses besoins et attentes ;
- Des premiers échanges dans le cadre d'un groupe de travail avec d'autres services du Pôle Cohésion sociale et Solidarités du Département portant sur la définition des besoins en matière d'accès au livre et à la lecture d'autres publics empêchés ou éloignés prioritaires.

Il s'agit aussi d'encourager les bibliothèques du territoire à développer des offres de services et de collections en direction des publics empêchés ou éloignés.

L'action 12 a pour objectif notamment de renforcer le positionnement des bibliothèques du territoire comme premier équipement culturel de proximité.

### 2.2.2.2 Rappel du plan d'action du PDLP

#### **a. Parvenir à un maillage intercommunal de la lecture publique favorisant les coopérations et les mutualisations de moyens, dans une perspective d'équilibre et de solidarité territoriale**

- **Encourager la structuration du réseau départemental de la lecture publique**

- Action n° 1 : élaborer une nouvelle typologie des bibliothèques

- Action n° 2 : inciter à la mise en œuvre d'une nouvelle structuration du réseau des bibliothèques sur le territoire des Hautes-Alpes

- **Adapter les outils d'accompagnement du Département des Hautes-Alpes**

- Action n° 3 : redéployer la desserte documentaire de la Bibliothèque Départementale

- Action n° 4 : développer la mission d'accompagnement des territoires

- Action n° 5 : réorganiser le plan de soutien financier aux collectivités territoriales et à leurs bibliothèques

- Action n° 6 : poursuivre la proposition de formation tout en adaptant ses modalités

- Action n° 7 : adapter le bâtiment de la Bibliothèque Départementale aux nouvelles orientations du PDLP

- Action n° 8 : proposer un projet de service adapté aux orientations du PDLP

#### **b. Rendre accessibles à tous les ressources, tant écrites qu'audiovisuelles et numériques, dans les différents champs des savoirs et des cultures**

- **Encourager la modernisation du réseau de bibliothèques à l'heure du numérique afin de le rendre plus attractif**

- Action n° 9 : poursuivre la mise en réseau informatique des bibliothèques du territoire et la constitution de portails documentaires par bassin de vie

- Action n° 10 : mettre en place une offre de ressources numériques pour les usagers des bibliothèques des Hautes-Alpes

- **Encourager les projets d'action culturelle sur le territoire et promouvoir la prise en compte des publics empêchés**

- Action n° 11 : renforcer les actions envers les publics spécifiques

- Action n° 12 : poursuivre l'appui des bibliothèques sur les actions culturelles

### 2.2.3 Projet scientifique et culturel Musée Muséum Départemental (MMD)

Le projet scientifique et culturel du Musée Muséum départemental relaie le projet de service. Il projette un diagnostic global, allant des besoins de mises aux normes à l'aspect bâtiminaire et aux carences en qualifications et en ressources humaines. Il prend donc appui sur les orientations de l'Etat pour les Musées de France et tente de ménager une adéquation avec les moyens disponibles de la collectivité départementale référente.

L'orientation est de garder l'esprit créatif et exploratoire d'un Cabinet de Curiosités du XXI<sup>ème</sup> siècle ancré en territoire montagnard, le Musée Muséum départemental étant une table d'orientation patrimoniale à parcourir dans sa mixité de collections, de donateurs et de propos avec des fonds à caractère encyclopédiques. L'humain et son environnement restent au centre de la démarche scientifique et de projet.

L'axe prioritaire du Projet Scientifique et Culturel du Musée Muséum départemental porte sur la transmission et l'appropriation des patrimoines et leur contextualisation. Aussi, en préalable, il est primordial de satisfaire les besoins en réserves : locaux d'un volume suffisant, bien équipés, normés, et d'accès aisé. La reconnaissance départementale de cet établissement et de son rôle en dépend.

L'intensification de la présentation physique des œuvres et patrimoines des collections permanentes se concrétise par un renouvellement des parcours muséographiques. Le Musée Muséum départemental présente en Open Data un contenu didactique. Ces deux actions conjointes s'enrichissent mutuellement, valorisent les collections départementales en conjuguant l'exigence scientifique et le souci d'accès au plus grand nombre, afin de générer une dynamique de tourisme patrimonial. Pour autant, les mises en ligne ne se substituent pas à la venue des publics mais en sont un complément, pour pouvoir préparer une visite ou approfondir une recherche.

Ce Projet sera précisé à la lecture du diagnostic du CICRP PACA, connu à la fin du premier semestre 2018, sur les modalités de conservation des collections. Il proposera notamment des solutions de conservation mutualisées.

#### 2.2.4 Le Schéma Unique des Solidarités (SDUS)

Le SDUS, voté par l'assemblée départementale en juin 2017, est un outil multi partenarial d'orientation de l'action sociale du Département et de l'Etat.

2 modalités d'action sociale du département concernent plus particulièrement la culture :

- Dans l'action de soutien à la parentalité, les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) visent à renforcer le lien entre les familles et l'école et à redonner confiance aux enfants et aux adolescents par une pédagogie du détour. Ils comprennent des actions d'aide aux devoirs, des activités socio culturelles, des accompagnements et des conseils à destination des parents sur le suivi de la scolarité.

- Parmi les prestations d'Aide Sociale à l'Enfance sur le département des Hautes-Alpes, le soutien financier du Département à la famille par l'intermédiaire d'une Mesure d'Accompagnement Préventive permet de faciliter l'accès à une activité culturelle, sportive, musicale, périscolaire.

Le SDUS prévoit un plan d'action qui s'articule autour de 5 axes et comprend 23 actions.

4 actions du SDUS concernent plus particulièrement la culture.

#### **Axe 2, action 4 : Développer l'accès aux loisirs pour tous**

Le schéma constate :

- Un besoin de coordination des actions et d'une vision territoriale de l'offre de loisirs accessible (notamment dans le cadre de la culture) ;
- D'importantes difficultés de recherches de solutions de loisirs accessibles pour les parents et de communication sur l'existant ;
- Un manque de partenariat avec les structures de loisirs et de la culture autour des déficiences visuelles et auditives (développement de l'audiodescription dans la culture notamment).

Cette action prévoit donc notamment de soutenir le développement du sport et de la culture auprès de tous, avec un accent mis sur le public « empêché » :

- Privilégier des actions auprès des publics empêchés ;

- Créer une plateforme qui permette aux acteurs de la culture et du sport de communiquer sur leurs offres à destination des publics empêchés ;

- Favoriser l'accès aux livres avec le réseau des bibliothèques (lien avec le schéma départemental de lecture publique) ;

- Communiquer et sensibiliser les professionnels à l'offre de formation proposée par le Département à destination des encadrants des pratiques artistiques ;

- Favoriser l'accès pour les personnes vivant en établissement social ou médico-social aux offres de loisirs de droit commun.

D'un point de vue opérationnel, il s'agit notamment de financer un formateur pour la formation des encadrants dans le cadre de la culture, opération confiée au CEDRA : 3 750€ (4 jours/an).

### **Axe 2, action 6 : Favoriser l'inclusion des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans la vie du territoire**

Il s'agit notamment de promouvoir le partenariat à l'échelle territoriale entre les ESSMS et les acteurs de droit commun au profit d'une plus grande inclusion (dont les acteurs du champ du sport, du loisir et de la culture), en vue de développer l'ouverture des ESSMS vers l'extérieur.

### **Axe 3, action 10 : Soutenir les acteurs de l'animation de la vie sociale**

Constatant le chevauchement de certains dispositifs, pour favoriser la coopération des acteurs du lien social, le schéma prévoit de décloisonner la culture et le social, en intégrant les acteurs culturels dans le Schéma d'Animation de la Vie Sociale.

### **Axe 3, action 13 : Répondre aux besoins d'accueil non couverts dans le champ de l'enfance – jeunesse**

Face au constat de la présence d'un nombre important de centres sociaux (agrément CAF) sur le territoire qui constituent une porte d'entrée « sociale » permettant d'accompagner les familles et les jeunes mais qui peut difficilement à elle seule suffire pour accueillir la jeunesse, dans le volet « Développer l'interconnaissance et la coopération des acteurs », le schéma prévoit d'envisager un partenariat entre les acteurs locaux et institutionnels du social et de la culture (associations / centre social / MJC / Communes...) permettant le financement de « temps de découvertes » : ex : engagement pour les associations subventionnées par le Département à recevoir un jeune sur un « temps de découverte » - ou autre forme d'engagement de l'association.

## 3 La politique culturelle du Département

Fort de ses valeurs éthiques et de ses ambitions pour 2021, le Département souhaite, par ce schéma départemental de la culture :

- révéler la singularité culturelle du territoire par la convergence des identités culturelles,
- et rendre lisible son action sur le territoire.

Ces objectifs, associés à la construction de convergences entre ses 4 structures culturelles, constituent le leitmotiv de son action, organisée en 3 axes stratégiques :

- Encourager et accompagner la montée en compétence culturelle ainsi que la qualité ;
- Renforcer l'équité et l'accessibilité aux lieux, aux pratiques et aux données culturelles ;
- Dynamiser la vie culturelle sur le territoire par le patrimoine et les arts vivants.

### 3.1 Les considérants et les ambitions pour 2021

Le Département appuie son action culturelle sur les valeurs éthiques suivantes :

#### **1 Promouvoir la création et l'innovation**

Il s'agit de provoquer les conditions de création, notamment en proposant l'accueil en résidence, et de valoriser ces créations.

#### **2 Encourager les transversalités**

Il s'agit d'encourager les transversalités entre disciplines artistiques, entre outils culturels, et de sortir de l'entre soi : rencontres croisées entre acteurs culturels et acteurs sociaux, éducatifs, touristiques.

#### **3 Impulser une démarche de co-construction**

Cette impulsion passe par l'association des bénéficiaires depuis l'élaboration des critères jusqu'au suivi et à l'évaluation des résultats des politiques engagées et une meilleure visibilité de l'action culturelle départementale.

#### **4 Passer du guichet au partenariat**

Contractualiser avec les partenaires (associatifs ou communaux) sur des durées et des objectifs d'action améliorera l'efficacité du soutien financier du département.

#### **5 Ouvrir à l'autre et au Monde**

Cette ouverture peut passer par la contractualisation choisie avec des partenaires extérieurs porteurs de différence et d'excellence, par une implication dans les réseaux professionnels nationaux (Culture et Département, Arts vivants et départements, PACA DAC, ...), par l'engagement dans des programmes transfrontaliers.

#### **6 Consolider les conditions de la transmission**

Il convient de renforcer la collaboration avec l'Éducation Nationale et d'encourager le développement ou le maintien des pratiques artistiques collectives intergénérationnelles et mêlant des publics amateurs et professionnels.

## **7 Clarifier le positionnement des acteurs**

Il s'agit de définir et diffuser le rôle culturel du Département.

### **Le Département a l'ambition que les Hautes-Alpes puissent bénéficier, en 2021 :**

- D'un patrimoine préservé, fréquenté et reconnu ;
- D'un territoire créatif et inventif ;
- D'acteurs solidaires ;
- D'équipements rayonnants et mis en réseaux ;
- D'évènements majeurs ;
- D'une offre révisée et adaptée pour les publics jeunes et empêchés ;
- D'une culture inscrite dans, et ressource pour, les politiques locales ;
- De dynamiques participatives.

## **3.2 Affiner et affirmer la singularité culturelle du territoire par la convergence des identités culturelles**

### **3.2.1 La singularité culturelle Haut Alpine**

Le territoire Haut Alpin peut se décrire par quelques-unes de ses spécificités.

Il est et a été un lieu de passage et d'échange, entre Dauphiné et Occitanie, entre Provence, Italie et Dauphiné, entre l'amont et l'aval, entre la montagne et la ville. C'est un lieu d'entre deux, aux territoires divers et complémentaires. Des singularités émanent des circulations historiques et actuelles (pluriactivité, départ pour les études, retour pour la retraite, « boulots » alternatifs). Le territoire est en lien avec les autres montagnes et acteurs créatifs de ces montagnes. Ce carrefour se situe à une position stratégique puisqu'il permet le contrôle des cols : en témoigne l'installation du pouvoir en ce lieu au moyen âge (Archevêché d'Embrun...). En témoigne aussi le patrimoine Vauban, trace des enjeux militaires du secteur.

Le caractère Alpin y est très présent, avec de fortes amplitudes d'altitude entre vallées et sommets, et des « records » : plus haut chef-lieu de département (Gap), plus haute ville de France (Briançon), plus haut chef-lieu de commune d'Europe (Saint-Véran). C'est un territoire de contrastes (les Alpes du Nord et la Provence ; les fortes amplitudes thermiques ; soleil et végétation sèche à l'Adret et ombre, froid et humidité à l'Ubaye). La nature offre fragilités et opportunités. Le modernisme est arrivé tardivement mais les habitants étaient précurseurs dans les sciences sociales (les Escartons, les Vaudois...) et l'instruction (les 6 mois d'hiver y étant propices).

L'héritage Occitan a marqué l'éthymologie, l'architecture, le langage, l'habitat vernaculaire, les traditions (gastronomie...).



Le barrage de Serre-Ponçon a apporté, outre la construction d'ouvrages modernes (barrage poids, pont de Savines-Le-Lac) et l'électricité dans tous les foyers, une évolution des échanges avec l'ailleurs (eau, électricité), et une évolution de l'activité économique (tourisme) : c'est un « modèle réussi » de « grand chantier » et de déplacement de populations, même s'il porte en lui sacrifice, drame, nostalgie.

L'habitant de ce territoire provençal et montagnard vit avec la nature qui l'entoure et s'alimente avec cette nature. Seuls 15 % du territoire sont anthropisés. Il s'adapte à cette nature, en fait une opportunité malgré ses risques (à l'époque : création du service de Restauration des Terrains de Montagne, hydroélectricité ; aujourd'hui : aérologie, astronomie, énergie solaire, filière bois, gestion de la ressource en eau...). La nature a gardé les traces de cette adaptation, avec un réseau de canaux d'irrigation toujours entretenu, des paysages façonnés par le pastoralisme...

Ce montagnard assure son chemin d'un pas mesuré, longtemps. Ces hautes terres forgent un caractère qui va de l'avant. Il reste spontané et a gardé sa capacité de s'exprimer.

Il a su saisir les opportunités, avec l'exportation de ses savoirs faire (charcuteries, fromages ...).

Il porte le vivre ensemble (veillées, corvées, confréries), dont les traces constituent un patrimoine riche (petit patrimoine rural). « J'aide, même si ce n'est pas mon rôle ». Il reste à visage humain : les distances et les obstacles naturels lient plus qu'éloignent. Ce vivre ensemble constitue une posture culturelle.

L'activité artistique y est présente et diffuse, et laisse elle-aussi un patrimoine remarquable (peintures murales).

Ses valeurs patrimoniales et vecteurs de création sont liés à la connaissance ethnographique fine, au développement durable, à la proximité, aux savoirs - vivre et être - locaux, à l'activité artisanale dominante jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, aux potentiels et capacités à se contenter du peu ou plutôt de l'essentiel et d'un sillon culturel tracé « au pas du montagnard ».

La culture est un outil pour se retrouver, passer l'émotion à quelque chose qui porte sens, trouver une unité, une citoyenneté, une éthique commune, et ... le plaisir à vivre.

Elle peut :

- s'appuyer sur les faiblesses du passé, considérées aujourd'hui comme de véritables atouts (l'espace, la préservation de la nature) ;
- créer de la dynamique, de la modernité, du vivre ensemble à partir des ressources, des projets de la société ;
- être une réelle opportunité de créer un autre rapport à la nature (Festival Messiaen au Pays de La Meije, par exemple).

Le cadre (majestueux, sommets) incite à l'audace, l'innovation, sortir des sentiers battus.

Le patrimoine écrit porte cette identité.

La diffusion et la valorisation du patrimoine permet de raccrocher le territoire à son histoire locale, voire son identité patrimoniale.

La singularité culturelle haut-alpine, issue d'identités plurielles et construites par l'échange, reste à affiner, pour être mieux connue. Le Département recherchera à renforcer cette singularité en priorisant son soutien à destination des patrimoines et arts vivants qui la confortent.

### 3.2.2 Affirmer les identités culturelles

L'affirmation de l'identité culturelle de chacun passe par une valorisation du patrimoine matériel et immatériel auprès des habitants-citoyens, pour une bonne appropriation par ces derniers.

Les ateliers organisés à destination des scolaires par les Archives Départementales et le Musée Muséum contribuent à cette valorisation.

Pour faire plus, les habitants seront impliqués dans les projets de rénovation du patrimoine, par des réunions publiques, un partenariat avec les associations locales et une valorisation locale des projets : médiations et utilisation des vecteurs de communication à destination des habitants (revue du département, radios locales, réseaux sociaux ...).

Par ailleurs, les Archives Départementales développeront les médiations à destination de la population adulte locale, dans leurs locaux et sur le territoire.

Une commission « Occitan » sera également créée, afin de valoriser la langue et la culture associée.

La valorisation touristique contribue également à l'objectif d'affirmation des identités culturelles (10 % des répondants à l'enquête touristique menée en 2009 sur les sites patrimoniaux du territoire étaient des Hauts Alpes). Pour faciliter cette valorisation, le Département renforcera la mise en réseau de l'offre culturelle : utilisation de labels, interfaces web mobiles, réseau formalisé. Il réactivera « Itinérances Alpines », poursuivra l'animation du label « L'accordée », promouvra le label « Petite cité de caractère », organisera un réseau labellisé du patrimoine (notamment des écomusées), valorisera le label « Musée de France » et contribuera à un réseau de l'art contemporain avec la région PACA, l'Isère, l'Italie, et d'autres pays européens.

Dans le cadre de la politique touristique menée par l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET), le Musée Muséum se rapprochera des récepteurs touristiques.

Enfin, l'affirmation de l'identité territoriale devrait permettre d'accueillir plus d'artistes et créateurs sur le territoire, et de favoriser ainsi la création dans les Haute-Alpes.

### 3.3 Rendre lisible l'action du Département

La culture est constitutive d'un processus de construction personnel (curiosité, épanouissement, autonomie, savoir, plaisir...) autant que collectif (lien social, pratiques collectives, apprentissage de la citoyenneté, appartenance à une communauté...). Elle est facteur de vivre ensemble et d'harmonie.

Favorisant l'échange et l'ouverture à autrui et au monde, elle est par elle-même un outil de solidarité.

Pour être lisible, l'action culturelle départementale doit rayonner, apporter une valeur ajoutée, obtenir des résultats.

La cohérence avec le positionnement global du Département facilitera l'atteinte de ces objectifs. Le Département gère les solidarités, et est actif dans le milieu éducatif dans le cadre des collèges. Il est également un animateur expert du territoire dans de nombreux domaines (eau, énergie, voirie, ingénierie financière) par l'intermédiaire notamment de l'Ingénierie Territoriale 05 (IT05).

Sera donc lisible pour le territoire et les partenaires, l'action culturelle qui assoit la position d'expert culturel du département, animateur de partenariats (Axe stratégique 1 « Accompagner sur nos champs de compétences et professionnellement la qualité »), et rejoint les problématiques de solidarités sociales et territoriales (Axe stratégique 2 « Renforcer l'équité d'accès aux lieux, aux pratiques et aux données culturelles »).

Le Département a également pour ambition de dynamiser la vie culturelle sur le territoire par le patrimoine et les arts vivants (Axe stratégique 3) : cette dernière ambition, associée aux deux premières, lui permet d'aménager culturellement le territoire haut-alpin. Elle encourage les transversalités entre structures, experts, domaines culturels et leur mise en réseau. Elle positionne le Département en acteur fort du patrimoine. Ce positionnement doit être affirmé sur le territoire et auprès de ses partenaires.

La lisibilité proposée par le Schéma Départemental de la Culture doit donc être relayée par des actions de communication fortes sur l'action départementale, sur le présent schéma et sur les schémas sectoriels existants, précisant son action. On pourra aussi communiquer sur les compétences des différentes directions culturelles du Département (ex : « Ce que vous pouvez trouver au CEDRA ») et le travail de fond réalisé en « background ».

Le travail transversal entre les structures culturelles départementales en vue de la définition de la programmation culturelle est de nature à favoriser la lisibilité du Département dans le domaine des événements.

De même, une harmonisation des contenus et modalités de communication entre les 4 structures culturelles Départementales favoriserait la lisibilité de son action.

Le développement des actions culturelles à destination des collégiens, dans la poursuite de ce qui est réalisé avec les scolaires primaires, et en cohérence avec l'action culturelle à destination des jeunes, est de nature à conforter le positionnement du Département dans le domaine éducatif. Il en va de même de sa contribution à l'organisation du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le Département souhaite également organiser ses relations avec les partenaires. Il s'agit de trouver le bon positionnement par rapport aux autres collectivités : les nouveaux Établissements Publics de Coopération Intercommunale et leurs compétences émergentes, et les deux communes principales du Département. Des complémentarités avec les autres échelons territoriaux sont à inventer. Une concertation avec les autres acteurs de la culture est à mener.

Pour ce faire, et dans la continuité de son positionnement d'expert culturel, le Département souhaite organiser et animer l'expertise sur le territoire, par l'installation d'experts relais et/ou la mise en place d'un réseau des décideurs de la culture.

L'installation d'un comité technique sur le patrimoine contribuera à organiser les complémentarités des acteurs dans ce domaine.

L'implication dans les réseaux professionnels nationaux (Culture et Département, Arts vivants et départements, PACA DAC, ...) permettra de renforcer expertise et retour d'expérience sur ce positionnement.

Enfin, le Département organisera des rencontres sur les territoires avec les élus et les acteurs culturels, afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs des territoires, et notamment entre le milieu public et associatif, en présence des récepteurs touristiques.

### 3.4 Encourager et accompagner la montée en compétence culturelle ainsi que la qualité

Fort de ses 4 structures culturelles, le Département constitue un réservoir d'expertise dans les domaines de la recherche, conservation et valorisation du patrimoine, de la lecture publique, et de l'animation des arts vivants.

Il possède également un fond documentaire (Bibliothèque Départementale) et patrimonial (Musée Muséum et Archives Départementales) facilitant son action.

Cette expertise lui permet de favoriser par le conseil, voire de garantir par des labels, la qualité des projets culturels et patrimoniaux du territoire, et d'organiser les savoir-faire et les collaborations.

Elle le désigne tout naturellement comme moteur de l'éducation artistique et culturelle, et coordonnateur du parcours d'éducation artistique.

Cette expertise lui permet une politique de subventions, notamment aux associations, garante, elle aussi, de qualité et d'aménagement harmonieux du territoire. Le Département favorisera notamment les projets créateurs d'emploi. Il incitera ses partenaires aux comportements éco responsables et à l'égalité hommes/femmes.

Pour préserver et valoriser au mieux cette expertise, les structures culturelles départementales optent pour des méthodes de travail favorisant le mode projet, les outils de gestion partagés, la participation aux réseaux qualifiants, la formation continue.

Son savoir-faire, le réseau qu'il anime, ses ressources documentaires et patrimoniales, permettent au Département d'être acteur de la culture de proximité et à destination des publics éloignés (réseau des bibliothèques), d'intervenir pour les jeunes scolarisés, notamment les collégiens, de favoriser la culture technique, scientifique et culturelle, autour de l'air (aérologie spécifique), l'eau (forte présence dynamique), la terre (géologie diversifiée), le feu (ensoleillement remarquable).

La complémentarité des expertises lui permet d'agir pour la transversalité des champs culturels, mêlant arts vivants et patrimoine, lecture publique et patrimoine écrit.

### 3.5 Renforcer l'équité et l'accessibilité aux lieux, aux pratiques et aux données culturelles

La culture joue un rôle fondamental dans la constitution d'une société du vivre ensemble et de la connaissance. La politique départementale veillera donc à permettre l'accès à chacun à la culture. Cet objectif entre en synergie avec le rôle d'organisateur des solidarités sociales et territoriales par ailleurs dévolu au Département.

L'action départementale organise la culture pour tous, avec une attention particulière vers :

- les publics pouvant être « éloignés », par leur position géographique d'une part, ou leur position dans la société ou leur histoire d'autre part (les tout petits, les migrants ...) ;
- les jeunes scolarisés, de 0 à 25 ans ;
- les publics dits « empêchés » (personnes handicapées, public hospitalisé, mineurs et personnes âgées en établissement ou en famille d'accueil, public en détention).

Les outils numériques (portails de ressources des Archives Départementales et du réseau de bibliothèques, open DATA ...) et les bibliothèques, réparties de manière de plus en plus homogène dans le territoire, constituent le levier pour les publics éloignés géographiquement.

La politique à destination des autres publics « éloignés » est renforcée par une politique tarifaire adaptée : le musée est gratuit, même s'il y aurait lieu de réfléchir à une participation modérée sur les ateliers ; les festivals partenaires du label l'Accordée pratiquent des tarifs modérés ; il en est de même de la programmation au château de Montmaur ; les écoles d'enseignement artistique partenaires du SDEA voient leurs tarifs plafonnés.

Les jeunes scolarisés font l'objet d'interventions de la part des structures culturelles du Département, en tant que cible privilégiée de la culture pour tous ; le Département, coordonnateur du parcours d'éducation artistique et culturelle, est donc aussi contributeur de ce parcours ; le présent schéma prévoit d'élargir le champ d'intervention, des primaires et maternelles aux collégiens, missions jeunes...

L'accessibilité à tous aux lieux culturels nécessite une bonne visibilité de ces lieux (Musée Muséum, patrimoine du territoire) : il s'agit de travailler la communication les concernant et leur signalétique. La qualité de l'accueil est par ailleurs un élément essentiel de la chaîne de l'offre culturelle, et doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment par un plan de formation adapté : accueil au Musée Muséum, dans les bibliothèques, dans les écoles d'enseignement artistique...

Enfin, l'action à destination des publics « empêchés », organisée au sein des 4 structures culturelles du Département, sera complétée par des convergences avec le Schéma Départemental Unique des Solidarités :

- intégration de l'offre culturelle du Département dans la plateforme de communication sur les offres à destination des publics « empêchés » prévue, pour début 2020, à l'action 4 de l'axe 2 « Développer l'accès aux loisirs pour tous », pour faciliter une vision territoriale de l'offre de loisirs ;

- intégration de l'action culturelle du Département dans le Schéma d'Animation de la Vie Sociale prévu à l'action 10 de l'axe 3 : « Soutenir les acteurs de l'animation de la vie sociale » du SDUS et au Schéma Départemental Enfance et Famille de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), pour décroiser la culture et le social ;

- intégration au dispositif « temps de découverte », piloté par la CAF à destination des jeunes, dans le cadre d'un partenariat entre les acteurs locaux et institutionnels du social et de la culture ( action 13 de l'axe 3).

### 3.6 Dynamiser la vie culturelle sur le territoire par le patrimoine et les arts vivants

Dernier pilier de l'aménagement culturel du territoire, avec l'animation des acteurs, l'organisation des partenariats et des solidarités territoriales, la dynamisation de la vie culturelle sur le territoire par le patrimoine et les arts vivants permet de mettre la richesse patrimoniale et artistique gérée ou favorisée par le Département, au service du bien vivre et bien accueillir sur le territoire haut-alpin.

Le patrimoine dont le Département a la charge est multiple : patrimoine bâti (monuments et petit patrimoine rural), patrimoine matériel (patrimoine écrit, collections de Musée Muséum, mobilier religieux, iconographie), patrimoine immatériel (oralité alpine).

Si le Département souhaite une valorisation culturelle forte de ce patrimoine, la recherche et la conservation de ce dernier constituent un préalable indispensable, terreau fondateur de la politique culturelle départementale. Il s'agit, pour les Archives Départementales et le Musée Muséum de dépoussiérer, désinfecter, décontaminer, conditionner, recoller, puis verser dans les banques de données.

Cette conservation, et la valorisation qu'elle permet, nécessitent des bâtiments adaptés, que ce soit pour les réserves ou l'accueil du public.

La valorisation du patrimoine en propriété ou soutenu financièrement, outil de dynamique culturelle sur le territoire, passe par :

- des médiations plus systématiques et un travail sur le bout de la chaîne de valorisation (éclairage, sécurisation ... ) ;
- une programmation adaptée des aides à la restauration du patrimoine et un meilleur suivi de ces aides.

Par des collaborations artistiques autour du Musée Muséum, et des actions novatrices autour des archives, le patrimoine et les arts vivants seront plus valorisés au bénéfice de la culture pour tous. La lecture et les bibliothèques font partie du dispositif.

Il s'agira aussi de sortir de l'entre soi culturel, pour des rencontres croisées (journées tourisme et culture, réunion du label l'Accordée à l'ADDET, interventions artistiques dans les Maisons Des Solidarités, ...).

Par ailleurs, une mission autour du patrimoine écrit pourrait être portée par la Bibliothèque et les Archives départementales. Elle consisterait à accompagner les bibliothèques des Hautes-Alpes ayant un fonds patrimonial afin de mieux conserver et mettre en valeur les livres anciens (notamment par la numérisation).

La mise en réseau, notamment par des labels, du patrimoine et des arts vivants (« l'Accordée », réseau labellisé du patrimoine, réseau de l'art contemporain, « Itinérance Alpine », label « Petite cité de caractère », label « Musées de France ») facilitera la lisibilité et la qualité de l'offre culturelle sur le territoire haut-alpin : en est attendu une meilleure fréquentation, pour une meilleure vitalité culturelle. Il en est de même des animations autour du patrimoine « Vauban ».

## 4 Le plan d'action

Axe stratégique	Thème	Action/projet	Autre thème concerné	Pilote de l'action (mode projet)	Pilotes adjoints
1 - Encourager et accompagner la montée en compétence culturelle ainsi que la qualité	1-A Expertise partagée entre les 4 directions culturelles	1.1 - Coordonner le parcours d'éducation artistique et culturelle : à mener ensemble par les 4 structures	2-B	CEDRA	AD, MMD, BD
		1.2 - Accompagner dans la conservation et la valorisation du patrimoine écrit, et dans la culture scientifique, technique et naturelle (BDP/ ARCHIVES/ MUSEE)	3-B	AD	AD, MMD, BD
	1-B Expertise à l'externe	1.3 - Renforcer la politique de conseil sur le territoire (sectorielle)		AD	AD, BD, CEDRA
		1.4 - Organiser/animer l'expertise et les collaborations sur les territoires	3-B	CEDRA	MMD
		1.5 - Conditionner les subventions à la qualité, les 4 structures confondues : du guichet au partenariat	1-B ; 2-B	CEDRA	BD
2- Renforcer l'équité et l'accessibilité aux lieux, aux pratiques et aux données culturelles	2-A Publics « empêchés »	2.1 - Améliorer l'accessibilité handicap et aller vers le public hospitalisé		CEDRA	AD, MMD, BD, Service Communication ?
		2.2 - Proposer une offre pour les mineurs et personnes âgées en établissement ou famille d'accueil et le public en détention		BD	AD, MMD, BD, DTTAS ?
	2-B Culture pour tous partout	2.3 - Améliorer l'accessibilité à distance		BD	MD, CEDRA, AD

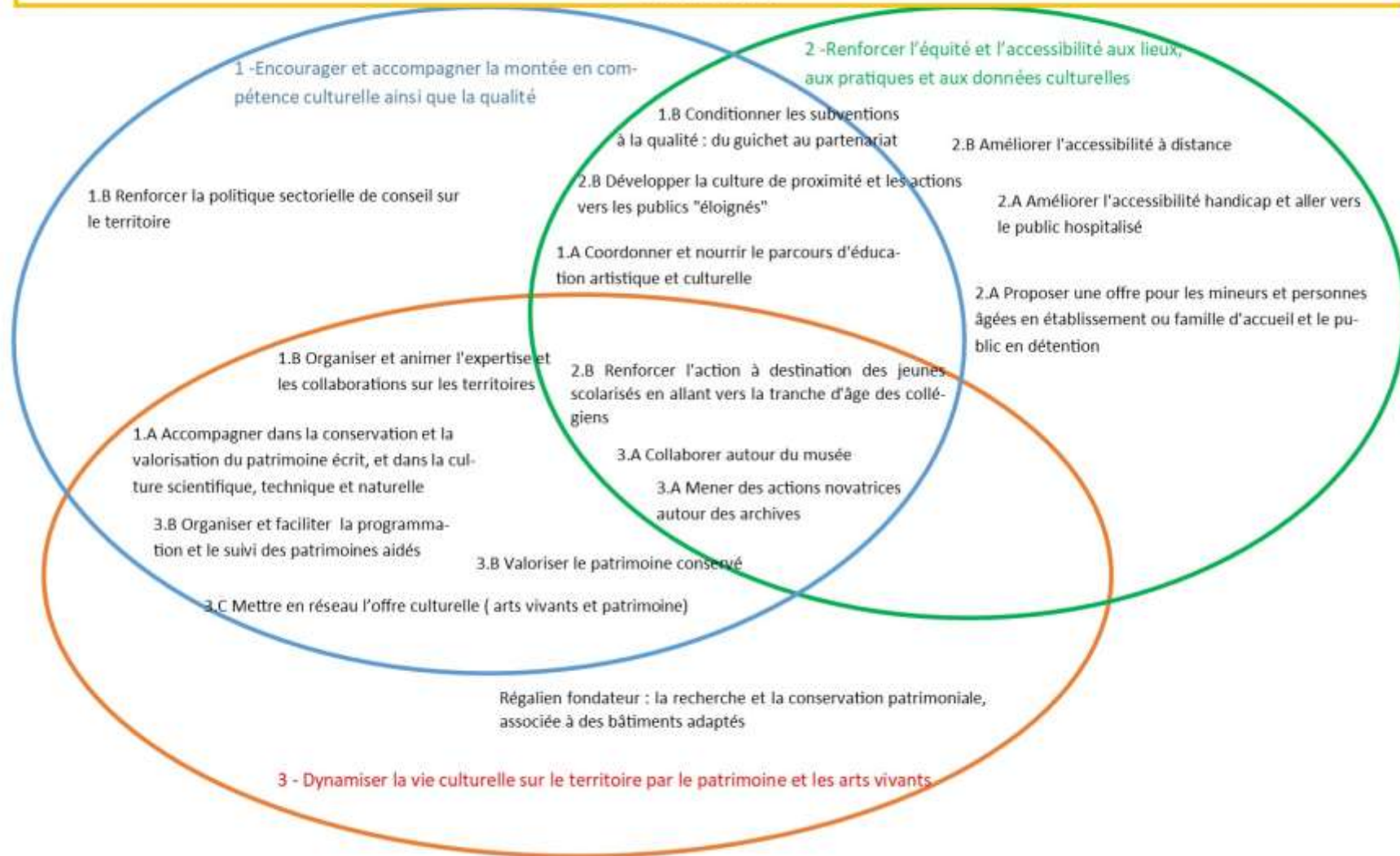
		2.4 - Développer la culture de proximité et les actions vers les publics "éloignés"	1-A	BD	BD
		2.5 - Renforcer l'action à destination des jeunes scolarisés en allant vers la tranche d'âge des collégiens	1-A	BD	CEDRA, AD, BD, MMD, Direction des bâtiments et collèges
3- Dynamiser la vie culturelle sur le territoire par le patrimoine et les arts vivants	3-A Transversalités de champs culturels	3.1 - Collaborer autour du musée	1-A ; 2-B	MMD	MMD
		3.2 - Mener des actions novatrices autour des archives	1-A ; 2-B	AD	BD
	3-B Politique du patrimoine affichée	3.3 - Valoriser le patrimoine conservé : médiations et travail sur la fin de chaîne de valorisation pour le patrimoine en propriété et le patrimoine soutenu financièrement ;	1-A	AD	CEDRA, MMD
		3.4 - Organiser et faciliter la programmation et le suivi des patrimoines aidés	1-B	CEDRA	Direction des bâtiments et collèges
	3-C Qualité et lisibilité de l'offre culturelle	3.5 - Mettre en réseau l'offre culturelle (arts vivants et patrimoine)	3-B	CEDRA	MMD



## Politique culturelle du Département 2018-2021

Rendre lisible l'action du département ; Révéler la singularité culturelle du territoire par la convergence des identités culturelles

### Plan d'action



## 4.1 Encourager et accompagner la montée en compétence culturelle ainsi que la qualité

### 4.1.1 1-A Expertise partagée entre les 4 directions culturelles

Action 1.1 : Coordonner et nourrir le parcours d'éducation artistique et culturelle

Action 1.2 : Accompagner dans la conservation et la valorisation du patrimoine écrit, et dans la culture scientifique, technique et naturelle

### 4.1.2 1-B Expertise à l'externe

Action 1.3 : Renforcer la politique sectorielle de conseil sur le territoire

Action 1.4 : Organiser et animer l'expertise et les collaborations sur les territoires

Action 1.5 : Conditionner les subventions à la qualité : du guichet au partenariat

## 4.2 Renforcer l'équité et l'accessibilité aux lieux, aux pratiques et aux données culturelles

### 4.2.1 2-A Publics « empêchés »

Action 2.1 : Améliorer l'accessibilité handicap et aller vers le public hospitalisé

Action 2.2 : Proposer une offre pour les mineurs et personnes âgées en établissement ou famille d'accueil et le public en détention

### 4.2.2 2-B Culture pour tous partout

Action 2.3 : Améliorer l'accessibilité à distance

Action 2.4 : Développer la culture de proximité et les actions vers les publics "éloignés"

Action 2.5 : Renforcer l'action à destination des jeunes scolarisés en allant vers la tranche d'âge des collégiens

## 4.3 Dynamiser la vie culturelle sur le territoire par le patrimoine et les arts vivants

La recherche et la conservation patrimoniale menées par les Archives Départementales et le Musée Muséum Départemental, associée à des bâtiments adaptés, constituent un préalable fondateur à l'action culturelle Départementale en lien avec ce patrimoine.

Des bâtiments adaptés à cet objectif sont nécessaires.

Dans ce cadre, les locaux des Archives Départementales seront restaurés, notamment en vue de l'amélioration des conditions de luminosité et de température de conservation, de la protection contre les incendies, etc... Cette restauration sera finalisée d'ici 2022.

Les locaux du Musée Muséum doivent également être adaptés. Une solution sera trouvée pour augmenter le volume et normaliser les conditions de conservation (humidité, etc) des réserves, en adéquation avec le Projet Scientifique et Culturel du Musée Muséum. Les locaux d'accueil du Musée Muséum doivent être adaptés à son objectif d'ouverture à un plus large public : convivialité et sécurité seront à améliorer.

*Ces paragraphes restent à confirmer* : Parallèlement, une étude historique systématique, suivie d'une étude de programmation, permettront d'optimiser l'usage des bâtiments du château de Montmaur. Cette étude historique comprendra un volet de valorisation des recherches menées, par exemple sous forme de livre ou tout autre support adapté.

Le château du Glaizil fera également l'objet d'un plan de gestion concerté.

Le bâtiment de la bibliothèque Départementale sera amélioré énergétiquement.

### 4.3.1 3-A Transversalités de champs culturels

Action 3.1 : Collaborer autour du musée

Action 3.2 : Mener des actions novatrices autour des archives

### 4.3.2 3-B Politique du patrimoine affichée

Action 3.3 : Valoriser le patrimoine conservé : médiations et travail sur la fin de chaîne de valorisation pour le patrimoine en propriété et le patrimoine soutenu financièrement

Action 3.4 : Organiser et faciliter la programmation et le suivi des patrimoines aidés

### 4.3.3 3-C Qualité et lisibilité de l'offre culturelle

Action 3.5 : Mettre en réseau l'offre culturelle (arts vivants et patrimoine)

## 5 Dispositif d'évaluation du schéma

Chaque action fait l'objet d'indicateurs qui seront collectés par leurs pilotes.

Ces indicateurs seront agrégés sous forme de tableau de bord annuel par (*à confirmer*) dans le cadre de l'animation de l'Instance de Suivi du plan d'actions. Cette instance est composée des membres du Comité de Pilotage de l'élaboration du Schéma Départemental de la Culture. Elle se réunira une fois par an.

## 6 Annexes

Seront annexés au présent schéma dès leur approbation :

- Le Projet Scientifique et Culturel du Musée Muséum Départemental mentionnée au 2.2.3 ;
- Le Schéma d'orientation des musiques actuelles prévu à l'action 2.5 ;
- La Convention sur l'Éducation Artistique et Culturelle mentionnée au 2.1.2.